



2014



ANTOINETTE GUHL

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'économie
sociale et solidaire,
de l'innovation sociale
et de l'économie circulaire



MAO PENINOU

Adjoint à la Maire de Paris,
chargé de la propreté,
de l'assainissement
et de l'organisation
et du fonctionnement
du Conseil de Paris

ÉDITORIAL

En juin 2014, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu engageant Paris dans une trajectoire Zéro déchet. Ce rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2014 a donc une tonalité particulière : celle d'une année qui voit s'inscrire un objectif ambitieux qui fait de Paris une ville pionnière, à l'instar de Milan, de San Francisco, qui aujourd'hui déjà prouvent que la gestion des déchets peut rimer avec respect de l'environnement.

2014 restera l'année d'une prise de conscience : pour 81 % des Français le tri est désormais considéré comme étant le geste citoyen le plus important après le vote. A Paris, le premier Budget Participatif a vu les Parisiennes et les Parisiens classer en 4e position de projet « Trier ses déchets au plus près » parmi 15 projets. Tout comme le dérèglement climatique, les citoyens se sont emparés de la question du tri des déchets au service d'une économie circulaire et non plus linéaire.

Plusieurs actions fortes ont été menées en 2014 pour traduire ce vaste mouvement. Les effets conjugués de la remunicipalisation de l'ensemble des déchèteries et d'un meilleur tri des gravats et des déchets d'ameublement ont permis des progrès majeurs avec une hausse de 150 % des encombrants triés au sein de ces déchèteries. Plusieurs services aux Parisiens ont été lancés tel que les éco-points mobiles ou les collectes solidaires avec Emmaüs et Ecosystèmes ; et d'autres renforceront rapidement la proximité, la visibilité et la simplicité du tri dans notre ville.

De même, le processus de sortie du diesel des véhicules de collecte est lancé. Leur renouvellement doit permettre d'atteindre en 2020 un parc de bennes roulant à 100% au biogaz ou à l'électrique, contribuant à la politique ambitieuse d'amélioration de la qualité de l'air décidée par la Maire de Paris.

Les chiffres de 2014 témoignent de la poursuite de la baisse du tonnage de déchets et de la hausse du recyclage matière. Ces résultats positifs ne sont toutefois pas à la hauteur de nos ambitions. Nous avons aujourd'hui la conviction que c'est autour du tri à la source des biodéchets que se trouve une partie de la solution. C'est pourquoi nous encourageons toutes les démarches tendant à diffuser leur tri, que celui-ci favorise le compostage en proximité ou qu'il amorce une collecte séparée. Là encore, il s'agit de considérer nos déchets non plus comme des ordures mais bien comme des ressources.

A l'heure de la parution de ce rapport 2014, nous venons de tenir les Etats généraux du Grand Paris de l'Economie circulaire. Nous disposons à présent d'un Livre Blanc contenant 65 propositions dont beaucoup concernent les déchets : la prévention et le recyclage, l'écoconception, la création d'une bourse aux déchets de chantiers, etc. Nos déchets ne se cachent plus et nombre d'entre eux vont trouver une place dans une filière de réemploi ou de recyclage. Emerge aussi à Paris une conscience collective d'un refus de gâcher : le troc, la réparation, le marché de la seconde main prospèrent. L'Economie du partage, du don, du recyclage est en marche. Nous avons les moyens de passer de la société du jetable à la société du durable.

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

SOMMAIRE

2014

1

Le bilan 2014
*** page 6**

2

Présentation
générale des
compétences en
terme de gestion
des déchets
ménagers et
assimilés à Paris
*** page 12**

3

La prévention
des déchets,
pilier de
l'économie
circulaire
*** page 16**

4

La collecte et le tri
des déchets,
autre pilier de
l'économie
circulaire
*** page 32**

5

Les moyens
affectés à la
collecte de
déchets
*** page 52**

6

Le traitement
des déchets
*** page 60**

7

Les éléments
financiers
*** page 74**

8

Glossaire
*** page 78**

1 Le bilan 2014

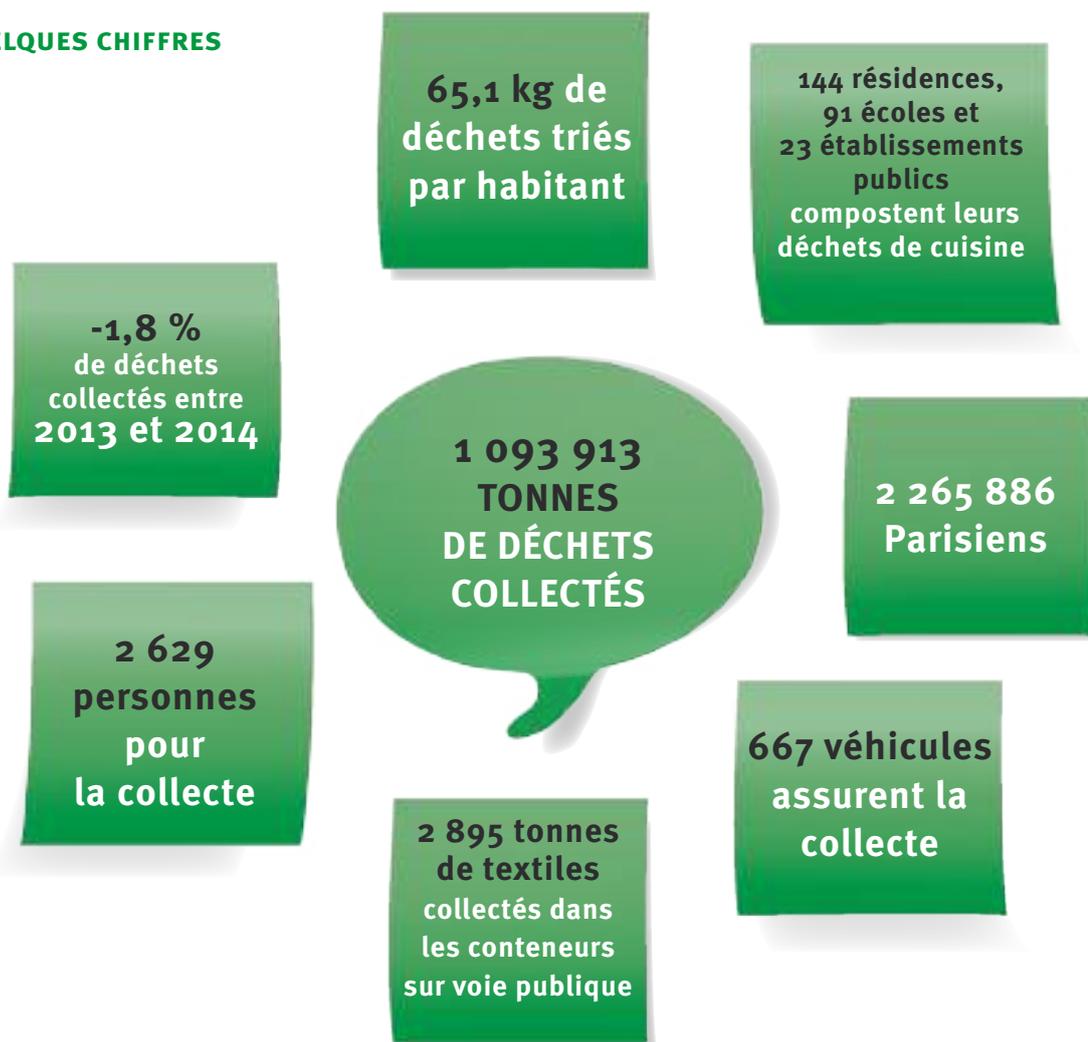
1.1 LES REPÈRES 2014 Quelques chiffres

1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

1.3 LES PERSPECTIVES 2015

1.1 LES REPÈRES 2014

■ QUELQUES CHIFFRES



INDICATEUR D'ACTIVITÉ

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 258 sites (résidences, écoles et établissements publics) compostent à Paris grâce à l'accompagnement proposé par la Mairie ;
- 2 198 enlèvements de déchets dangereux à domicile ou en apport volontaire en CVAE (Centre de valorisation et d'apport des encombrants) ;
- Près de 2 400 tonnes collectées par les recycleries ;
- Près de 2 895 tonnes de textiles collectées dans les conteneurs sur la voie publique ;
- 881 animations sur le thème de la prévention des déchets : 42 701 personnes sensibilisées.

COLLECTE

1 093 913 tonnes
de déchets collectés par
la Ville de Paris, dont :

Ordures ménagères
assimilées

79,4 %
869 098 tonnes

Multimatériaux

7 %
76 703 tonnes

Verre

6,1 %
66 502 tonnes

Biodéchet

34 tonnes

Déchets
occasionnels

7,5 %
81 576 tonnes

TRAITEMENT

Le traitement de la plupart des déchets ménagers des Parisiens ainsi que ceux de 83 autres communes est confié au Sycotom. La répartition par mode de traitement des **1 093 913 tonnes de déchets** présentée ci-dessous a été calculée en entrée de centre de traitement. Les métaux issus de l'incinération des déchets ne sont pas comptabilisés dans la catégorie « recyclage ».

Recyclage

15,9 %

173 454 tonnes

Incinération

79,7 %

872 033 tonnes

Enfouissement

4,4 %

48 426 tonnes

1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014



■ **JANVIER** – Rencontre avec **MEDIAPOST** sur la distribution des imprimés publicitaires

■ **FÉVRIER** - Lancement du troisième appel à projets associatifs pour des animations sur le thème de la prévention des déchets.

■ **MARS** – Forum sur le thème de l'éco-exemplarité en matière de prévention et de gestion des déchets organisé par la Mairie de Paris, au sein du collège-lycée Honoré de Balzac, en partenariat avec Eau de Paris, Eco-Emballages, Le Relais et Ecofolio.

- **Recyclerie Coup de main** : ouverture de la zone d'apport volontaire sur le rond-point de la Porte de Montreuil (20^e).



■ **AVRIL** – Première édition de la semaine nationale du compostage : à Paris 9 copropriétés et 2 écoles participant à l'opération compostage ont ouvert leurs portes au grand public.

- Participation au 11^e forum international de la météo et du climat. Stand de sensibilisation au compostage : 21 classes sensibilisées.

- **Marathon de Paris**, 18 tonnes d'emballages recyclables collectées.

- **Semaine du développement durable (SDD)** : 35 animations réalisées.

- **Inauguration de la recyclerie L'interloque Paris Centre** dans le 2^e arrondissement.



■ **MAI** – Participation de l'association **EM Théâtre**, subventionnée par la Mairie de Paris, à la Foire de Paris pour la promotion du réemploi et de la sensibilisation à la prévention des déchets.

- **Séminaire interne** de mobilisation sur la prévention des déchets

- **Réunion avec l'OTCP*** de mobilisation des hôtels sur la prévention des déchets.

- **Voeu du Conseil de Paris** sur la lutte contre la pollution de l'air: renouvellement du parc des véhicules de propreté pour une motorisation plus propre

■ **JUIN** – **Vœu du Conseil de Paris** de tendre vers une trajectoire Zéro Déchet.

- **Renouvellement des marchés de collecte** des ordures ménagères, des multimatériaux et de la collecte complémentaire des corbeilles de rue.



■ **JUILLET** – **Déploiement des collectes solidaires** par Eco-systèmes en partenariat avec Emmaüs, dans 5 arrondissements (9^e, 10^e, 11^e, 16^e, 17^e).

■ **AOUT – Campagne de pesées des biodéchets**
du restaurant administratif (ASPP) de l'Hôtel de Ville.

■ **SEPTEMBRE - Lancement de l'expérimentation de l'Eco Point Mobile**, déployé 2 fois par mois sur l'éco-quartier Clichy Batignolles (17^e).

- **Premier vote du budget participatif** : "Trier ses déchets au plus près" se classe en 4^{ème} position parmi 15 projets.

■ **OCTOBRE – Lancement du premier site de compostage de quartier** à la Maison des Associations du 12^e arrondissement, porté par l'association Compost à Paris et subventionné par la Mairie de Paris.

■ **NOVEMBRE - Cinquième réunion de l'O3R** (Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets). 162 personnes étaient présentes, dont 100 partenaires extérieurs à la Mairie de Paris.

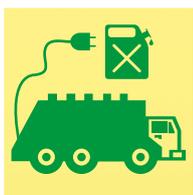
- **Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)**.
42 animations réalisées sous l'égide de la Mairie de Paris.

■ **DÉCEMBRE – Deuxième édition de la fête du compostage** au Chai de Bercy avec les référents parisiens des sites de compostage.

- **Gaspillage alimentaire** : présentation des premiers résultats des études et des campagnes de mesures sur le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

■ **TOUTE L'ANNÉE**

- Poursuite de l'expérimentation de **redistribution des fruits et légumes invendus** sur un marché.
- Analyse des données et rédaction de **fiches de bonnes pratiques sur le gaspillage alimentaire** dans les écoles.
- Participation à l'expérimentation pilote du Syndicat national des hôteliers restaurateurs cafetiers et traiteurs (Synhorcat), sur la **prévention et le tri des biodéchets dans 80 restaurants et hôtels parisiens**.
- Poursuite des expérimentations de **collecte des biodéchets sur 2 marchés alimentaires parisiens**
- Préparation de la mise en place de la **collecte des biodéchets auprès des gros producteurs municipaux**.
- Etudes sur l'amélioration du tri sélectif dans 3 arrondissements (Eco-Emballages-Mairie de Paris).
- Démarrage de l'étude confiée à l'APUR* pour l'élaboration d'un schéma directeur « déchets de proximité et recyclage » pour le réemploi et la **collecte des déchets occasionnels**.
- Municipalisation de l'accueil dans les CVAE
- Mise en service progressive de la **collecte pneumatique** dans la ZAC Clichy-Batignolles



1.3 LES PERSPECTIVES EN 2015

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Quatrième appel à projets associatifs dans le cadre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) ;
- Troisième édition de la Fête du compostage ;
- Renouvellement du marché d'accompagnement au compostage domestique ;
- Lancement de nouveaux projets de compostage de quartier, dont celui du 13^e arrondissement porté par l'association *J'aime le Vert*, et subventionné en 2014 par la Mairie de Paris ;
- Renouvellement de la participation à la promotion du réemploi à la Foire de Paris ;
- Création de *La ressourcerie créative*, nouvelle recyclerie dans le 14^e arrondissement ;
- Reconduction de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation de conteneurs dédiés à la collecte des textiles, linges et chaussures ;
- Etablissement du bilan du PLPD 2011-2015 et élaboration du nouveau PLPD 2016-2021.

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

- Lancement de la collecte des biodéchets dans au moins 3 restaurants administratifs municipaux (dont celui de l'Hôtel de Ville) ;
- Renouvellement des marchés de collecte des emballages en verre et de fourniture des colonnes à verre ;
- Candidature au Plan de relance du tri d'Eco-Emballages ;
- Utilisation de bennes électriques pour la collecte des déchets ;
- Acquisition et déploiement de 4 Eco Point Mobile avec pour objectif 80 interventions par mois, réparties sur tous les arrondissements ;
- Signature d'un contrat avec Eco DDS pour la collecte et le traitement des Déchets diffus spécifiques* (peintures, solvants, ...) collectés dans les CVAE.

TRANSVERSAL

- Développement de collectes solidaires de proximité par Eco-systèmes sur tout son périmètre d'intervention, en partenariat avec Emmaüs ;
- Lancement d'une démarche similaire par Ecologic sur son territoire d'intervention
- Renouvellement de la délégation de service public des marchés alimentaires, intégrant des obligations sur l'organisation de la redistribution des invendus avec des associations, et sur le tri des biodéchets en vue de leur collecte. L'utilisation des sacs plastique sera interdite ;
- Candidature de la Mairie de Paris au 2^e appel à projets national « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » ;
- Renforcement de l'exemplarité de l'Hôtel de Ville ;
- Mobilisation pour les États Généraux de l'Économie Circulaire ;
- COP 21.

2 Présentation générale des compétences en terme de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris

2.1 LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



2.1 TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.

La Mairie de Paris dispose de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Population desservie : 2 265 886 habitants.

Pour financer cette collecte, le Conseil de Paris vote chaque année la **TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**.

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti.

Le Conseil de Paris vote également la RS (Redevance spéciale) pour les déchets non ménagers des entreprises et des établissements publics collectés par la collectivité.

La compétence de traitement des déchets ménagers parisiens est confiée, comme pour 83 autres communes de la Région Île-de-France, au **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers**, syndicat de traitement.

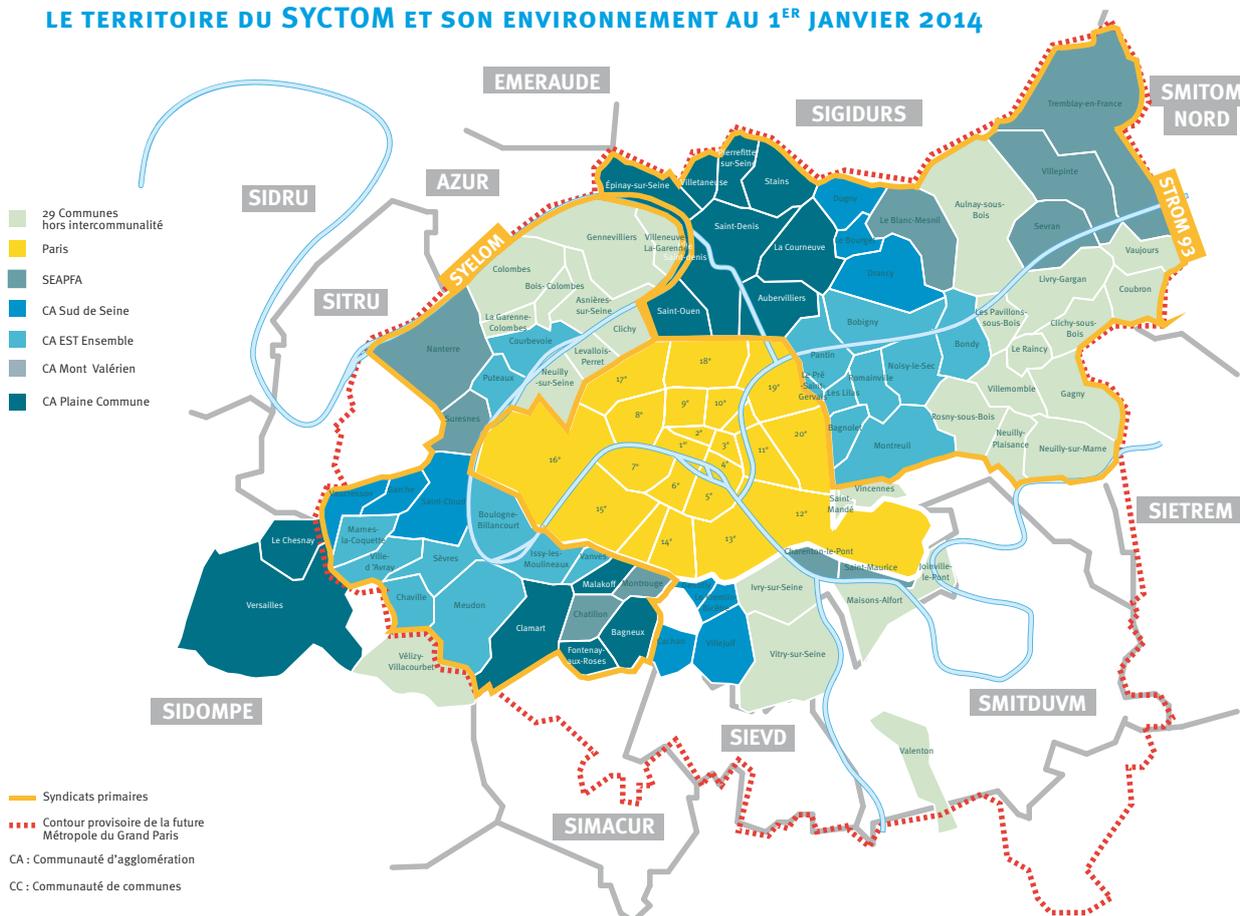
Créé en 1984, le Syctom est un établissement public administratif qui remplit une mission de service public. Il intervient en soutien de la politique de gestion des déchets des collectivités adhérentes. La politique du Syctom en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : contribuer à la réduction à la source des déchets, diversifier les modes de valorisation afin de réduire la part de l'enfouissement, optimiser les performances de valorisation tout en assurant la préservation de l'environnement (traitement des fumées, recours aux modes de transport alternatifs...).

Le comité du Syctom de l'agglomération parisienne a été présidé jusqu'en mai 2014 par François Dagnaud, maire du 19^e arrondissement de Paris.

Hervé Marseille, sénateur des Hauts-de-Seine et maire de Meudon, lui a succédé en mai 2014.

Population desservie : 5 765 988 habitants.

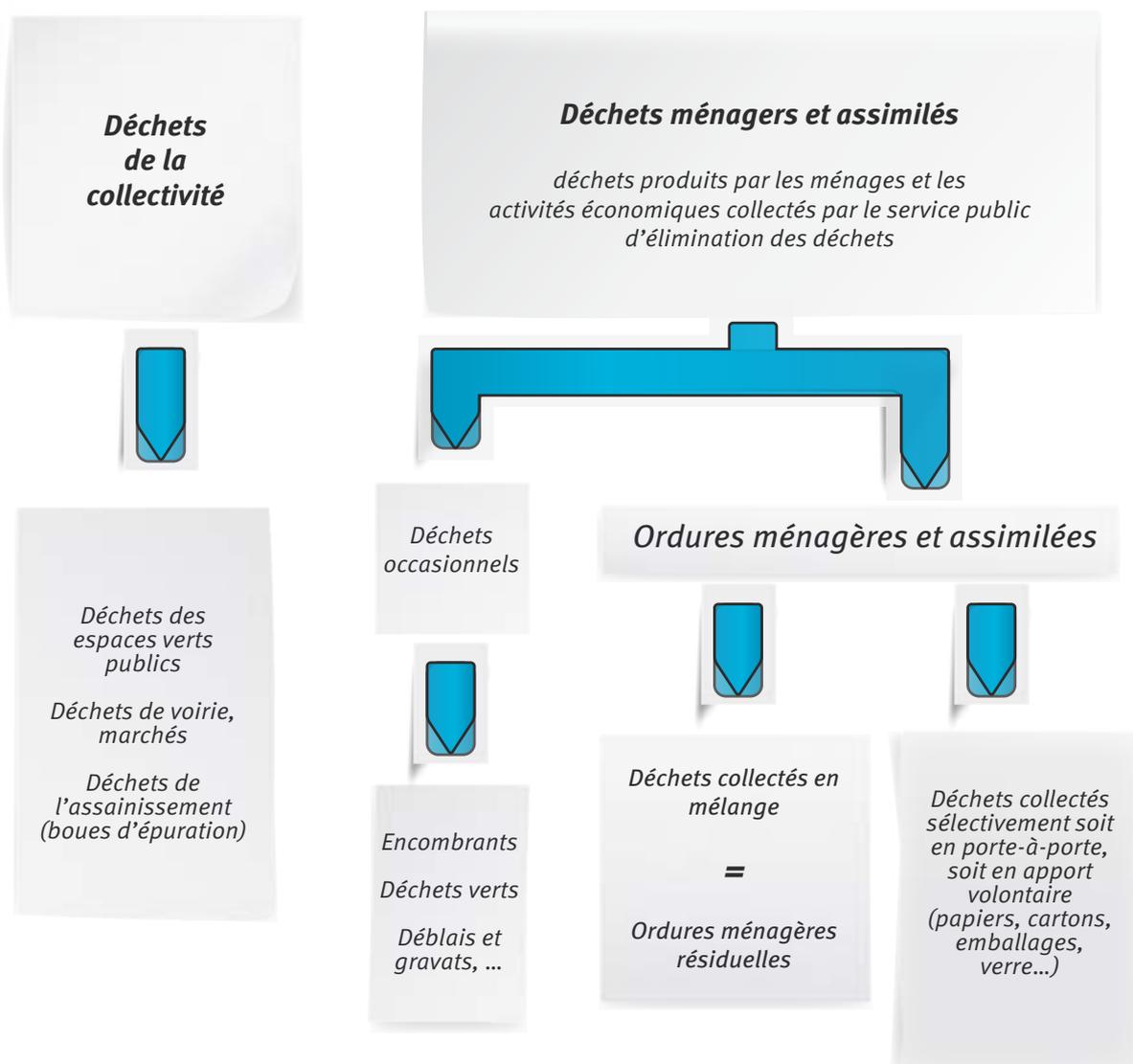
LE TERRITOIRE DU SYCTOM ET SON ENVIRONNEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2014



2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La Mairie de Paris possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. En ce qui concerne les déchets dits assimilés, les entreprises peuvent signer un contrat avec la Mairie de Paris qui effectuera alors cette prestation, ou la confier à un prestataire privé.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



3 La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, Qu'est-ce que c'est ?

3.2 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS :
objectif - 7 % en 2015

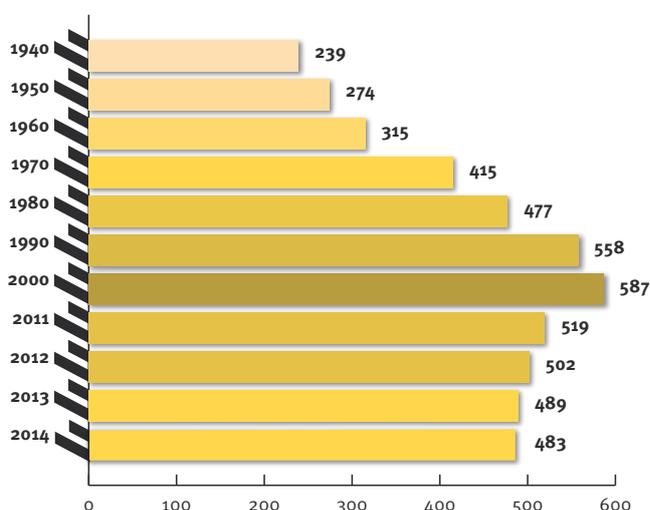
3.3 LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE RÉEMPLOI MISES EN OEUVRE

3.4 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :
Des premiers résultats encourageants

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation : l'achat de plats préparés, d'aliments suremballés, de portions individuelles et de biens d'équipement (électroménager, téléphones...) dont la durée de vie est limitée.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DEPUIS 1940
(en kg / habitant)



■ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, UNE PRIORITÉ PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Produire sans piller, consommer sans gaspiller, recycler sans détruire sont les grands principes de l'économie circulaire.

La prévention des déchets en est un élément essentiel. Elle consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement. La conception des produits et de leurs emballages (écoconception), leur mode de production et de distribution participant déjà à la prévention des déchets. Mais nos pratiques en tant que consommateur permettent aussi d'éviter la production de déchets (réduire les déchets dès l'achat, éviter le gaspillage, réparer, donner...).

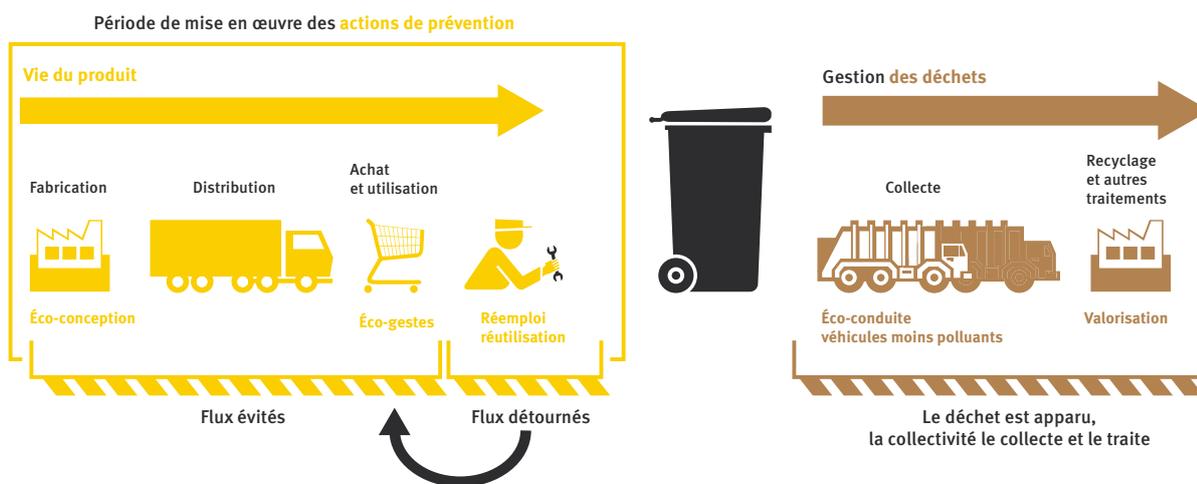
Les actions de prévention doivent intervenir au cours de la vie d'un produit, avant que celui-ci ne devienne un déchet.

■ **LE TRI, C'EST BIEN,
LA RÉDUCTION, C'EST MIEUX !**

Depuis plusieurs années, le tri sélectif a connu un réel essor à Paris. Les gestes de tri ne sont toutefois pas toujours connus et mis en œuvre.

Réduire ses déchets ménagers, c'est s'interroger sur l'usage des produits et modifier sa consommation et ses pratiques pour réduire le gaspillage.

Réduire ses déchets, c'est passer du tout jetable au tout utile et durable.



**DÉCHETS,
MOINS
C'EST
MIEUX.**

3.2 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS : OBJECTIF - 7 % EN 2015

En 2014, Paris a presque atteint son objectif de réduction de 7 % d'ici 2015. En effet, le tonnage de déchets collectés a diminué de 6,4 % depuis 2009.

Paris n'a pas attendu l'obligation légale d'organiser la réduction des déchets pour lancer son premier plan de prévention des déchets (2006-2010) qui avait déjà permis de réduire de 6,3 % la production de déchets ménagers par Parisien entre 2006 et 2010.

■ L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La directive cadre européenne de 2008 a demandé aux états membres de se doter de plans de prévention. Les lois nationales de 2010 (Grenelle 1 et 2) ont rendu obligatoire les programmes locaux de prévention des déchets pour les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ménagers. Elles ont également fixé un objectif ambitieux de réduction des déchets de 7 % par habitant en 5 ans.

La Mairie de Paris était déjà engagée dans l'élaboration de son Programme local de prévention des déchets (PLPD) avant l'obligation légale. Ce dernier a été adopté par le Conseil de Paris en février 2012, visant une réduction de 7 % tonnage des déchets ménagers et assimilés, hors objets encombrants entre 2009 et 2015, soit une réduction de 31 kg par habitant en 5 ans.

La dimension participative du programme parisien s'appuie sur l'O3R (Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets). L'objectif est d'évaluer et d'orienter la politique municipale, de sensibiliser et d'initier des projets avec des partenaires privés et associatifs.

Lieu d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expériences, de concertation et d'initiatives, l'O3R anime un réseau sur la prévention des déchets et soutient les



initiatives et actions pilotes des partenaires : structures de démocratie locale, acteurs économiques, services publics, associations engagées, institutions, etc.

Le Programme, conçu en 2011, bénéficie de l'expérience de l'opération pilote " Moins de déchets dans le 11^e " lancée en 2009, des propositions formulées par les groupes de travail de l'O3R, d'une analyse sociologique du territoire et d'une campagne de caractérisation, complétée d'un sondage comportemental.

La campagne de caractérisation a révélé que les catégories de déchets les plus représentées étaient, en 2011 : les papiers (18 %), les déchets putrescibles (13 %), les emballages en verre (13 %), les emballages plastique (11 %) et les cartons (11 %).

Le sondage comportemental réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 3 500 Parisiens, a permis d'identifier 5 types de comportements dont la compréhension a contribué au choix des stratégies de sensibilisation :

- 90 % des Parisiens sondés savent en quoi consiste la réduction des déchets ;
- 58 % attendent plus d'informations ;
- 22 % souhaitent acheter des produits moins emballés ;
- 50 % veulent poser un autocollant Stop Pub sur leurs boîtes aux lettres ;
- 39 % sont prêts à composter leurs déchets alimentaires.

Ces deux enquêtes sont réalisées tous les 2 ans pour mesurer les évolutions. Elles ont été menées en 2011 puis 2013 et seront renouvelées en 2015.

Un autre enseignement révélé par les caractérisations est l'importance du gaspillage alimentaire à Paris. Une quantité non négligeable d'aliments encore emballés est jetée à la poubelle.

Ces données ont été prises en compte dès 2011 dans l'élaboration du Programme, qui s'articule autour de 4 axes d'actions en direction de publics-cibles :

- **Axe 1** Sphère habitat : promouvoir la prévention des déchets au plus près des Parisiens, sur leur lieu de vie.
- **Axe 2** Sphère publique : relayer les messages de prévention via les principaux services publics (enseignement et santé).
- **Axe 3** Sphère professionnelle : sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs.
- **Axe 4** Mobilisation et éco-exemplarité de la collectivité et des services publics.

■ LA MOBILISATION DES ACTEURS ET LE DÉMARRAGE DES ACTIONS

Le PLPD prend en compte les déchets produits par les habitants et visiteurs aux différents moments de leur journée et dans les différents lieux fréquentés : habitation, services publics, lieux de travail, commerces, espace public.

Afin d'appréhender la multiplicité des acteurs concernés par la prévention des déchets, la Mairie de Paris a entamé un travail de recherche de partenaires, de conception d'argumentaires et de mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Un effort particulier a été porté sur le recensement et la sensibilisation des acteurs et partenaires afin de susciter des initiatives et des engagements durables.

Deux étapes :

- **La mobilisation des publics-relais pour enclencher ensuite des actions et démultiplier les initiatives.**
- **L'information des publics-cibles qui s'appuie sur des argumentaires en faveur de la prévention des déchets.**

Chacun est alors interpellé pour entamer des actions destinées à diminuer sa production de déchets et pour diffuser des messages de prévention au sein de son entreprise, son commerce ou son immeuble.

Les premières actions ont été initiées en 2012 pour mobiliser les acteurs et lancer la dynamique. Cette mobilisation est entretenue et diversifiée chaque année pour démultiplier les messages et les actions de prévention.

Ainsi, fin 2014, l'Observatoire Réduction, Réemploi Recyclage, qui réunit l'ensemble de ses membres à l'occasion d'un comité annuel de suivi du PLPD, comptabilise 729 membres, soit trois fois plus qu'en 2011.

3.3 LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE RÉEMPLOI MISES EN ŒUVRE

Les actions initiées en 2012 et poursuivies en 2013 (opération entreprises/établissements publics engagés, opération compostage et lombricompostage domestiques, opération immeubles engagés, soutien aux structures de réemploi, déploiement de la collecte des textiles, appel à projets associatifs, sensibilisation des Parisiens...) se sont amplifiées en 2014 grâce à la mobilisation des acteurs (élu d'arrondissement, services municipaux, bailleurs sociaux, fédérations professionnelles...) et des publics.

L'année 2014 a été particulièrement marquée par l'émergence d'actions autour des déchets alimentaires du fait notamment d'une forte mobilisation des acteurs.

■ LA SYNTHÈSE DES ACTIONS

■ La sphère habitat

- Opération "Immeubles engagés"

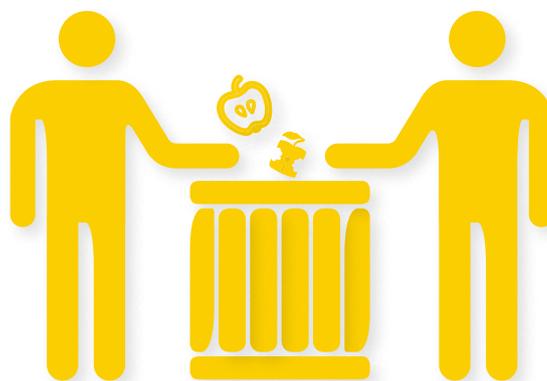
Paris a souhaité mobiliser plusieurs immeubles volontaires afin d'expérimenter les différents gestes de prévention possibles en habitat collectif et mesurer les résultats obtenus. Dans ces immeubles, les foyers volontaires

sont accompagnés tout au long de l'opération par un bureau d'études qui les conseille gratuitement à chaque étape de la démarche. L'opération a débuté fin 2012 et s'est poursuivie en 2013 avec le lancement de l'accompagnement des sites engagés.

En 2014, un nouvel immeuble a été retenu, portant à 5 le nombre de sites participants. Le bilan réalisé en 2014 à partir des premiers retours a montré que les habitants sont intéressés par les informations susceptibles de les aider concrètement à mettre en œuvre des actions de réduction des déchets, tant à l'échelle de leur foyer, qu'à l'échelle de l'immeuble. Pour accompagner au mieux les foyers dans le changement d'habitudes en faveur de la réduction des déchets, il est apparu important d'impliquer des partenaires locaux tels que les associations de locataires, équipes de développement local de la Mairie de Paris... L'implication du bailleur ou du syndic de copropriété est également déterminant pour diffuser les messages et adapter les propositions d'actions à l'échelle de l'immeuble ou du groupe d'immeubles.

Par ailleurs, la démarche de sensibilisation en porte-à-porte à la réduction du gaspillage alimentaire, menée dans le 14^e arrondissement par l'association PIMMS et subventionnée par la Mairie de Paris, complèteront les retours d'expérience sur la communication environnementale auprès des Parisiens sur leur lieu de vie.

- Dissuader la distribution de publicité non adressée dans les boîtes aux lettres en y apposant un autocollant Stop Pub : plusieurs milliers d'autocollants ont été distribués en 2014 et sont également disponibles auprès des mairies d'arrondissements qui souhaitent les mettre à disposition. Ils peuvent également être récupérés au niveau de la loge des gardiens qui souhaitent le proposer, comme cela a été expérimenté avec succès par un ensemble d'immeubles accompagnés dans le cadre de l'opération « immeubles engagés ».



- Le compostage (focus en p.27)

Les habitants et les établissements publics peuvent être accompagnés dans la démarche de compostage et lombricompostage collectif.

La Mairie offre alors le matériel, l'accompagnement et la formation. 258 immeubles ou établissements compostaient en 2014.

En moyenne, chaque site de compostage permet de détourner dans une copropriété une tonne de déchets ménagers par an. Cela représente donc au moins 144 tonnes de déchets évités en 2014.

L'année 2014 a été marquée par l'émergence de projets de compostage à l'échelle d'un quartier, portés par des associations. La Mairie de Paris a apporté son soutien à deux projets de ce type, dans les 12^e et 13^e arrondissements.

- La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

L'enjeu est de dévier ce flux des bacs d'ordures ménagères vers le réemploi et les filières de recyclage adaptées.

La Mairie de Paris a autorisé Le Relais 75, Le Relais Val de Seine et Ecotextile à poser des conteneurs sur la voie publique pour collecter des TLC en vue de leur réemploi et recyclage.

En 2014, ils ont collecté 2895 tonnes (soit +3,5 % par rapport à 2013). 61 % des TLC sont réemployés et 33 % sont recyclés.

Le succès de la collecte des TLC a été confirmé par le sondage comportemental et la campagne de caractérisation des déchets de 2013 : les Parisiens déclarent recourir à ces conteneurs et la poubelle moyenne parisienne contenait, en 2013, 43 % de TLC en moins par rapport à 2011. Ces études seront renouvelées en 2015 pour mesurer l'évolution du tri des TLC.

En 2014, les trois opérateurs ont été confrontés à des problèmes ponctuels de tentatives d'intrusion ou de pillage des conteneurs. Pour y répondre, ces derniers ont adapté leurs procédures afin d'intervenir rapidement lors d'un signalement. De plus, des améliorations techniques sont régulièrement apportées, à la fois pour sécuriser les conteneurs et pour limiter le risque lié à l'intrusion de personnes.

La Mairie de Paris a rencontré ces opérateurs à plusieurs reprises pour s'assurer du respect des engagements pris sur la propreté et sur la sécurité des conteneurs.

Les structures de réemploi

Les ressourceries et recycleries sont des structures associatives qui collectent également les dons d'objets (textiles, meubles, livres...) pour leur donner une seconde vie. Leur activité participe donc au développement du réemploi à Paris, aux côtés d'autres acteurs associatifs et professionnels.

En 2014, 8 recycleries ont permis de détourner environ 2 400 tonnes (soit 57 % de plus qu'en 2013) de l'incinération ou de l'enfouissement. Ces structures, soutenues par la Mairie de Paris encouragent également la diffusion des bonnes pratiques auprès des habitants et permettent le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail.

La Mairie de Paris élabore également un Schéma directeur des déchets de proximité (SDDP), visant notamment à favoriser l'implantation d'une recyclerie par arrondissement.

La Mairie de Paris soutient d'autres projets associatifs en lien avec le réemploi et la réparation, comme les bricothèques et des ateliers de création associatifs.

- La collecte des déchets dangereux des ménages (cf. partie 4.7)

Elle est gratuite et s'effectue soit sur rendez-vous, soit en apport volontaire dans un des 5 CVAE (sur 7) qui acceptent ce type de déchets. En 2014, 2 198 enlèvements à domicile ont été réalisés, et au total 270 tonnes ont été collectées.

Depuis septembre 2014, la Mairie de Paris expérimente également l'Eco-Point Mobile sur l'éco-quartier Clichy-Batignolles (17^e). Ce dispositif, qui collecte en particulier les objets dangereux, a également vocation à informer les Parisiens sur les éco-gestes de réduction, de réutilisation et de tri des déchets, et les orienter vers les points de collecte permanents mis à disposition par la municipalité ou les éco-organismes.

La Mairie de Paris contribue également au déploiement du projet de collectes solidaires porté par l'éco-organisme Eco-Systèmes, en partenariat avec Emmaüs. Expérimentées en 2013 dans le 11^e arrondissement, elles se sont développées en 2014 avec l'appui de la Mairie de Paris et des Mairies d'arrondissements (9^e, 10^e, 11^e, 16^e et 17^e). Son développement est prévu en 2015 grâce au budget participatif de 2014

■ La sphère publique

Les actions consistent à s'appuyer sur les principaux services publics, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, pour relayer les messages de prévention.

- 21 fiches bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire ont été élaborées.

Ces fiches résultent de l'expérimentation menée en 2012 et en 2013 avec 5 caisses des écoles volontaires (4^e, 11^e, 17^e, 19^e, 20^e

arrondissements) pour participer à une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'expérimentation a intégré deux campagnes de pesées des biodéchets, ainsi que le déploiement d'actions et d'animations contribuant à la réduction du gaspillage alimentaire. Les résultats ont montré en 2014 que le gaspillage alimentaire, s'élevant au départ à 35.2 % des quantités préparées, a pu être réduit à 29 %. Ce sont ainsi 6,5 tonnes de biodéchets qui ont pu être évitées, notamment grâce à une meilleure gestion des convives, un réajustement des quantités préparées, un changement de recettes, des modifications de présentation des fruits et la proposition d'assiettes petites et grandes faims.

Ces fiches vont être diffusées en 2015 à l'ensemble des Caisses des Ecoles.

- L'implication des établissements

(écoles, crèches, collèges, centres d'animation), dans des actions de prévention s'est accentuée en 2014.

Plusieurs **projets pédagogiques** lancés en 2012 ont été poursuivis en 2013 et amplifiés en 2014, notamment sur la thématique du gaspillage alimentaire.

89 établissements dont 22 nouveaux en 2014 sont engagés dans le **compostage et le lombricompostage collectif**, contribuant ainsi à éviter l'incinération de 54 tonnes de biodéchets.

La **collecte événementielle de textiles**, initiée en 2013 dans certains établissements, s'est étendue en 2014.

- Opération Etablissements publics engagés

Cette opération a pour but d'accompagner les établissements publics volontaires dans la réduction de leurs déchets.

Une nouvelle candidature a été validée en 2014, portant ainsi le nombre de structures engagées à 6 : l'établissement public de santé (EPS) Maison Blanche (20e), le collège Honoré de Balzac (17^e), l'école Ganénu (12^e), les crèches Cotte (12^e), Rebuffat (19^e), et Masséna (13^e). En 2014, l'accompagnement de

l'ensemble de ces structures s'est poursuivi, notamment avec le développement d'actions de réduction de la consommation de papier, de réutilisation de textiles, ou encore de réduction des emballages.

Les retours d'expériences des actions menées seront ensuite valorisés dans des fiches de bonnes pratiques, diffusables auprès d'établissements publics aux activités similaires.

- Sensibilisation des usagers à la bonne élimination des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Il s'agit des déchets des patients en auto-traitement qui sont perforants, c'est-à-dire piquants, coupants et tranchants. La liste de ces déchets est détaillée sur le site dastri.fr.

En 2014, 4,65 tonnes de DASRI ont été collectées sur Paris.

La Mairie de Paris collabore avec l'éco-organisme DASTRI pour contribuer à l'information des personnes en auto-traitement : la liste des pharmacies parisiennes qui mettent à disposition des boîtes de tri est disponible sur Paris.fr. Une carte postale d'information à destination des patients en auto-traitement, élaborée en 2014, sera mise à disposition début 2015 dans les mairies d'arrondissement et dans les centres de santé municipaux.

- De nombreuses actions de sensibilisation

ont été réalisées par les associations, soutenues dans le cadre de l'appel à projets associatifs, et les divisions locales de propreté, sensibilisant 16 454 personnes (enfants, collégiens et personnels des établissements scolaires).

5 représentants de crèches parisiennes se sont réunis, à l'initiative d'une crèche parentale. Cette réunion, accompagnée de démonstrations concrètes, visait à présenter des exemples de bonnes pratiques de réduction des déchets en crèche (utilisation de couches lavables, fabrication de produits d'entretien éco-conçus,...).

■ La sphère professionnelle

Les actions consistent à sensibiliser les entreprises dont les déchets sont collectés par le service public, ainsi que les salariés et leurs clients, sur l'intérêt écologique et économique de mettre en place des actions pour réduire leurs déchets.

- Opération "Entreprises Engagées"

La Mairie de Paris a souhaité mobiliser 40 entreprises volontaires afin de tester les différents gestes de prévention possibles en milieu professionnel, de mesurer les résultats obtenus et de diffuser ensuite les bonnes pratiques.

En 2014, 2 nouvelles candidatures ont été retenues, portant le nombre de structures engagées à 13 depuis 2012, et représentant 7 secteurs d'activité : hôtellerie, traiteur, restauration, transport, maison de retraite, entreprise aéronautique et commerce. En 2013, et 2014, l'accompagnement de ces structures s'est poursuivi avec la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets. Les premiers retours d'expérience d'une entreprise ont permis de montrer l'efficacité et l'intérêt de certaines actions en terme de réduction des déchets, mais également au niveau économique pour l'entreprise (ex : réduction des emballages,...).

Des fiches de bonnes pratiques seront élaborées à partir des retours d'expériences des entreprises accompagnées, et diffusées aux secteurs d'activités concernés via les différents réseaux d'acteurs (chambres ou syndicats professionnels).

- Soutien aux démarches volontaires de réduction des déchets des professionnels

La Mairie de Paris conseille les entreprises volontaires qui n'ont pas pu être accompagnées dans le cadre de l'opération « Entreprises engagées » ou qui préfèrent mettre en œuvre seules leurs actions. Elle leur propose également de valoriser les engagements pris à leur initiative en faveur

de la réduction des déchets, en intégrant leurs retours d'expériences dans les fiches de bonnes pratiques. C'est notamment le cas de l'Agence Française du Développement (12^e) et de l'Auberge de Jeunesse Yves Pajol (18^e).

La Mairie de Paris soutient également les démarches d'autres acteurs qui œuvrent auprès des professionnels sur la réduction des déchets :

- L'association Riposte Verte, pour la réalisation d'un court film à destination des salariés, présentant les différentes actions concrètes possibles de réduction des déchets au bureau. Ce film a été diffusé par 52 entreprises et autres structures, notamment parisiennes (collectivités, associations,...) auprès de leurs salariés.

- L'association Le Chaînon Manquant, pour le développement de son activité, qui permet aux traiteurs volontaires de valoriser leurs surplus alimentaires encore consommables. Elle assure la collecte des denrées en camion frigorifique et l'acheminement vers des associations d'aide alimentaire. En 2014, ce sont notamment 14.000 repas qui ont été redistribués, évitant ainsi la production de près de 3 tonnes de biodéchets.

- L'association La Tente des Glaneurs, pour le démarrage de son projet fin 2013 et courant 2014, sur le marché alimentaire de Joinville (19^e). Les invendus sont collectés en fin de marchés et redistribués aux personnes dans le besoin. Grâce à cette démarche, plus de 25 tonnes de fruits et légumes ont été redistribués en 2014. Au vu de son succès, cette action sera déployée sous différentes formes sur d'autres marchés parisiens.

- Le SYNHORCAT pour son étude menée sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets auprès de 80 restaurateurs parisiens. Cette démarche s'est accompagnée d'une sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire et de l'expérimentation d'actions concrètes.

- Mobilisation des professionnels en tant que relais auprès du public

Certains lieux d'activité sont propices à la sensibilisation des Parisiens. Grâce à certains professionnels, un relai de la sensibilisation à la prévention des déchets peut être mis en place.

- Sur les marchés alimentaires, des animations ont été réalisées par les agents municipaux, par les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets, et par la FFCA (Fédération française de cuisine amateur) pour sensibiliser et conseiller les usagers.
- L'association *Disco Soupe*, soutenue dans le cadre de l'appel à projets associatifs, a contribué à sensibiliser les Parisiens et les professionnels à la lutte contre le gaspillage alimentaire en réalisant 7 événements participatifs sur des marchés alimentaires parisiens.
- Le partenariat initié avec Monoprix en 2012 s'est poursuivi avec la réalisation d'animations dans des magasins volontaires, en 2013 sur la thématique du gaspillage alimentaire, puis en 2014 sur la prévention des déchets dangereux (piles, ampoules, déchets d'équipement électriques et électroniques).

■ L'administration éco-exemplaire

- La mobilisation de l'administration

Les différentes directions de l'administration parisienne sont autonomes pour la gestion de leurs déchets. S'agissant de la prévention, une organisation spéciale a été mise en place, visant à transversaliser les bonnes pratiques : des référents ont été désignés, qui ont pour mission de proposer et de mettre en œuvre des actions adoptées annuellement par un groupe de travail interne, et de relayer les messages de prévention.

En 2013, toutes les mairies d'arrondissement ont également désigné un interlocuteur unique pour la mise en œuvre du PLPD. Ces référents ont notamment contribué, en 2014, à l'inscription de Mairies à une opération intitulée « établissements publics engagés » visant à les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets produits au sein de l'établissement.

Voici plusieurs exemples d'actions de prévention des déchets de l'administration parisienne.

- La rationalisation de l'utilisation du papier

Chaque année, les directions reçoivent l'état de leur consommation de papier, ainsi qu'un rappel des consignes pour réduire leur consommation.

Une fiche bonne pratique sur l'utilisation et la consommation de papier a été élaborée en 2013 et diffusée en 2014 auprès des directions de la Ville et dans les mairies d'arrondissement.

Par ailleurs, la dématérialisation des procédures administratives (comptabilité municipale, instruction des courriers...) s'est progressivement étendue en 2014.

Ces actions, ainsi que la mise en réseau des imprimantes, et la sensibilisation des agents ont permis de réduire de 29,7 % le nombre de ramettes de papier entre 2009 et 2014.

- Le guide des achats environnementaux

Un guide des achats environnementaux permet aux acheteurs de disposer des informations nécessaires pour intégrer les problématiques environnementales dans leurs recherches de fournisseurs et dans les marchés publics.

En 2014, le travail de mise à jour de ce guide a concerné en particulier les déchets d'emballages, les achats papier, cartons et livres, et le matériel informatique et de téléphonie. La problématique de prévention des déchets associés a ainsi pu être intégrée.

- La bourse du mobilier, plateforme de réemploi

En 2014, une bourse du mobilier a été créée afin de pouvoir réemployer le mobilier non utilisé. Cette plateforme vient compléter la pratique ponctuelle du réemploi, déjà mise en œuvre lors des déménagements des services administratifs.

- La réduction du gaspillage alimentaire dans un restaurant administratif parisien

Dans le cadre de la préparation début 2014 de la collecte des biodéchets au restaurant administratif de l'Hôtel de Ville (restaurant ASPP), les agents ont été sensibilisés à la réduction du gaspillage alimentaire par l'association A l'écoute de la nature. Des actions ont également été mises en place par le responsable du restaurant pour réduire le gaspillage, telles que la modification de la distribution des légumes et de la présentation du fromage conduisant à une réduction de plus de 20% du gaspillage.

- La limitation des déchets dangereux

L'ACSST (Accord cadre santé et sécurité au travail), signé en février 2012 avec quatre organisations syndicales, inclut la prévention du risque chimique.

Le programme d'action repose sur la fiabilisation de la procédure d'élimination des déchets dangereux.

- L'opération "Etablissements municipaux engagés"

Trois Mairies d'arrondissement et un restaurant administratif ont accepté de bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'études pour réduire leur production de déchets. Certains de ces établissements sont actuellement accompagnés pour mettre en œuvre des actions visant notamment à réemployer le mobilier, ou encore réduire la consommation de papier.

Les retours d'expériences des actions engagées par ces structures seront valorisés dans des fiches de bonnes pratiques à l'attention des établissements publics parisiens. Elles apporteront également des informations concrètes, support de réflexion pour le développement d'actions susceptibles d'être engagées avec d'autres Directions, à l'échelle de l'administration parisienne.

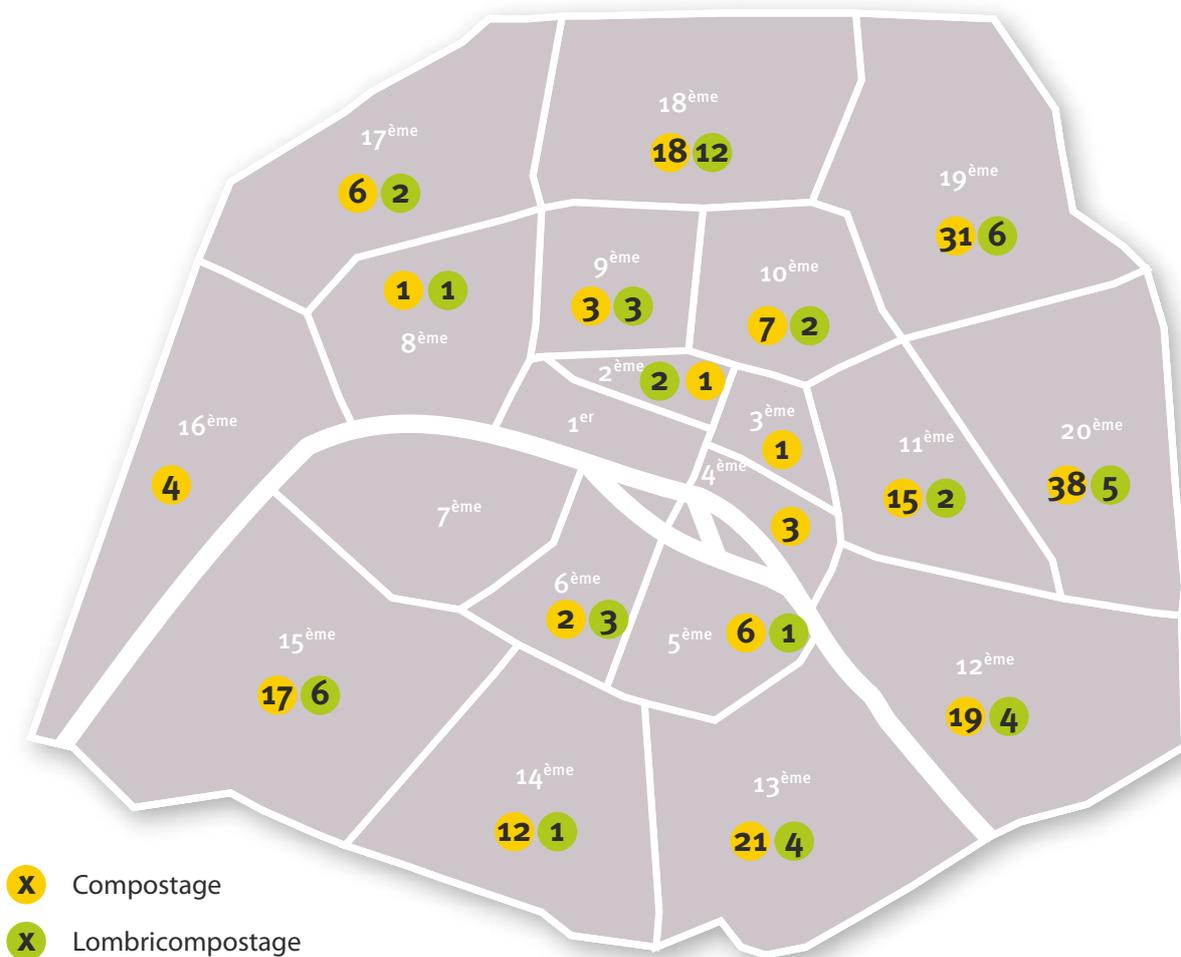
- Sensibilisation et information des agents

En 2013, la Ville a conçu un quiz pour permettre aux agents de tester leurs connaissances sur la prévention des déchets ménagers. Il a été diffusé en 2014 sur le portail Intranet de la Mairie de Paris. Les résultats montrent que les agents participants semblent relativement bien informés en matière de prévention des déchets.

Pour maintenir ce niveau de connaissance et inviter les agents à aller plus loin, des informations sur les bonnes pratiques de prévention des déchets au bureau s'est poursuivie en 2014 au sein de l'administration parisienne.

De plus, en 2014, notamment à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, plusieurs directions ont réalisé dans leurs locaux un événement intitulé « Le Grand Tri » pour sensibiliser les agents au réemploi en les invitant à donner, troquer et récupérer des objets déposés par d'autres agents de la Ville. Les objets non réutilisés ont été donnés à la Ressourcerie Interloque Paris Centre.

CARTOGRAPHIE DES SITES ÉQUIPÉS DE COMPOSTEURS



■ FOCUS SUR LE COMPOSTAGE À PARIS

Depuis 2010, la Mairie de Paris propose aux habitants et aux établissements publics volontaires (notamment les écoles et les sites administratifs) de déposer leurs déchets organiques dans des composteurs ou des lombricomposteurs collectifs installés au sein de leur immeuble ou structure. Le compost produit est réutilisé sur place pour végétaliser le site.

Le matériel, la formation et l'accompagnement par un maître composteur sont offerts.

Fin 2014, 144 copropriétés, 91 écoles et 23 établissements publics sont engagés à composter leurs déchets.

En avril 2014, pour la première année de la semaine nationale du compostage, 9 copropriétés et 2 écoles ont ouvert leurs portes au public.

Le 11 décembre 2014, pour la deuxième édition de la « fête du compostage », les référents des sites de compostage ont été invités au Chai de

Bercy pour participer à un moment convivial et d'échanges.

Depuis février 2013, il est possible de suivre l'actualité du compostage à Paris et d'obtenir les informations pratiques sur le blog « Compost & vous... à Paris » : <http://blogs.paris.fr/compost>.

En 2014, une exposition sur le compostage avec différents panneaux explicatifs a été créée et permet de promouvoir le compostage collectif à l'occasion des animations menées sur le territoire parisien.

Deux structures : *Compost à Paris* et *J'aime le Vert* ont été soutenues pour leur projet de compostage de quartier. Celui de l'association *Compost à Paris* a démarré le 18 octobre 2014, à la Maison des Associations du 12^e avec, dès le lancement, 130 inscrits. Le projet de l'association *J'aime le Vert* débutera en 2015.

L'année 2015 sera consacrée au soutien de ces projets de compostage de quartier, intégré dans le projet sur les déchets, classé 4^e lors du vote du budget participatif par les Parisiens.

■ FOCUS SUR LA PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET EN 2014

Les campagnes de communication sont conçues par Eau de Paris, régie publique de l'eau à Paris. Les divisions locales de propreté relaient le message de promotion de la qualité de l'eau potable disponible au robinet et aux fontaines, et mettent en valeur l'intérêt de la consommer au regard de la réduction des emballages. Pour inciter les Parisiens à consommer davantage d'eau du robinet, la Mairie de Paris a mis en place depuis 2012 six fontaines d'eau pétillante en accès libre.

■ SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- **La Semaine du développement durable (SDD)** a lieu chaque année en avril et invite les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable (écologiques, sociaux et économiques). Divers événements incitent le public à adopter des comportements responsables.

De nombreuses manifestations ont été organisées dans les arrondissements en 2014 : animations, sensibilisations, stands d'information, etc.

A noter : à partir de 2015, la SDD devient la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) et se tiendra désormais fin mai.

- **La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)** s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », et s'adresse au grand public, aux administrations, aux collectivités, aux associations et au public scolaire. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de donner des clés pour agir au quotidien. En 2014, la Mairie de Paris a soutenu l'association Disco Soupe pour la réalisation d'événements de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire pen-

dant la SERD. Par ailleurs, d'autres animations ont eu lieu pour sensibiliser les Parisiens à la prévention qualitative (collecte des piles et lampes usagées) au sein des Mairies d'arrondissement

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 2014 EN QUELQUES CHIFFRES :

- **1 appel à projets associatifs**, 164 animations réalisées ;
- **8 structures du réemploi**, ressourceries et recycleries, soutenues par la Mairie de Paris, 2 372 tonnes collectées ;
- **2 895 tonnes de textiles collectés** dans les conteneurs sur voie publique dont 55 à 60 % sont réemployées, le reste étant pour 35 à 37 % recyclé et 3 à 10 % incinéré ;
- **258 sites de compostage en pied d'immeuble et 1 site de compostage de quartier** en fonctionnement ;
- **23 entreprises, établissements publics et/ou municipaux** accompagnés par la Ville dans la réduction des déchets ;
- **21 fiches bonnes pratiques** pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration réalisées grâce au retour d'expérience des 5 caisses des écoles parisiennes volontaires ;
- **881 animations sur le thème de la prévention des déchets ont permis de sensibiliser 42 701 personnes.**

Quelques exemples :

- Opérations de collecte des textiles lors de vide-greniers. Au total plus de 4 tonnes de vêtements collectées au cours de 15 animations ;
- 9 cours de cuisine sans déchets réalisés par la FFCA sur les marchés alimentaires, et l'introduction des 33 autres cours par des messages de lutte contre le gaspillage alimentaire ont permis de sensibiliser plus de 2 000 personnes ;
- 404 animations scolaires ont été réalisées sur le thème de la prévention à destination de plus de 15 000 écoliers.

LES RECYCLERIES ET RESSOURCERIES À PARIS EN 2014 :

- **La Petite Rockette**
125, rue du Chemin Vert, Paris 11^e
- **Emmaüs Défi**
Marché Riquet, 36-42, rue Riquet
Paris 19^e
- **Emmaüs Coup de Main**
Place de la Porte de Montreuil (espace
de don)
70, rue Saint-Blaise (espace de vente)
Paris 20^e
- **Ma ressourcerie**
126, avenue d'Italie Paris 13^e
(déménagement en février 2015)
- **L'Interloque Paris Nord**
7 ter, rue de Trétaigne Paris 18^e
- **L'interloque Paris centre**
13, rue Léopold Bellan Paris 2^e
- **Rejoué**
rue Prévost-Paradol Paris 14^e
- **Ceterra (La maison du Canal) - activité
stoppée fin 2014**
13-17, rue Louis-Blanc Paris 10^e

■ LA CRÉATION DE SUPPORTS D'INFORMATION SPÉCIFIQUES

En 2014, la Mairie de Paris a complété la liste des supports d'information et de mobilisation sur la prévention des déchets : boîtes à goûter, magnets, cartes postales stop-pub avec autocollant intégré, pince-fermeture de sacs, sacs de pré collecte...



■ BILAN DU PLPD 2011-2015 ET PERSPECTIVES

L'année 2015 sera la 5^e et dernière année du PLPD 2011-2015. La Mairie de Paris devra donc procéder au bilan des actions menées, et à l'élaboration du nouveau programme 2016-2020.

Une nouvelle campagne de caractérisations des déchets parisiens sera réalisée fin 2015 pour accompagner ce bilan de 4 années de mise en œuvre du PLPD (la première ayant été consacrée à l'élaboration du diagnostic).

Au Conseil de Paris de juin 2014, les élus ont unanimement adopté une stratégie « zéro déchet » pour Paris. Les actions engagées sur la prévention, qui s'intègrent déjà dans cette dynamique, devront être amplifiées en tenant compte des orientations données par le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 voté en 2014.

La Maire de Paris a annoncé le lancement des États Généraux de l'Économie Circulaire en 2014. Ils se traduiront en 2015 par la tenue d'ateliers d'échanges et de concertation entre acteurs économiques, associatifs, et institutionnels, avec pour objectif d'engager l'ensemble de l'administration dans une gestion durable de la Ville, de contribuer à la mise en place d'un plan stratégique de réduction des déchets et de structuration des filières, de multiplier les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'accompagner les acteurs du réemploi, et notamment de multiplier le développement de recycleries sur le territoire parisien. Les résultats de ces ateliers d'échanges, présentés lors des États Généraux du 14 au 16 septembre 2015, contribueront également à l'élaboration du nouveau PLPD 2016-2021

3.4 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

TABLEAU DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT, PAR ARRONDISSEMENT
(PÉRIMÈTRE PLPD) :

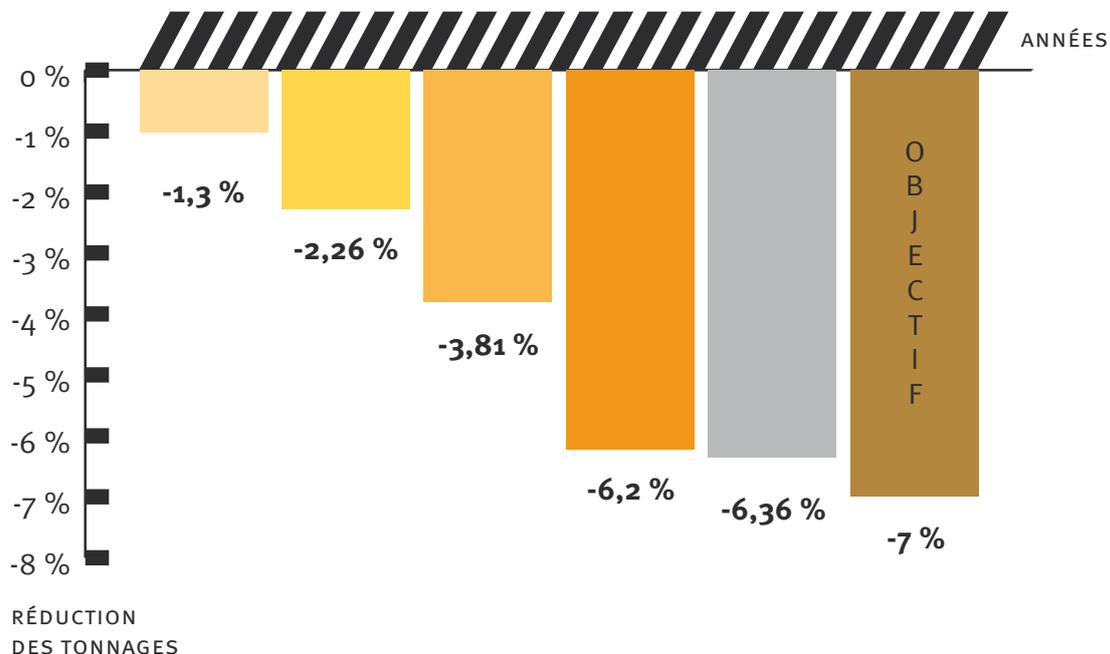
ARRONDISSEMENTS	POPULATION (RÉF. INSEE JAN. 2015)	2013 (KG/HAB)	2014 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2013/2014
1 ^{er}	17 268	1 296,3	1 286,0	-0,8 %
2 ^e	22 558	1 005,6	1 021,5	+1,6 %
3 ^e	36 727	528,9	531,5	+0,5 %
4 ^e	28 068	705,6	707,3	+0,2 %
5 ^e	61 080	465,7	463,2	-0,5 %
6 ^e	44 154	641,6	632,8	-1,4 %
7 ^e	58 166	508,6	515,2	+1,3 %
8 ^e	39 409	1 231,7	1 272,7	+3,3 %
9 ^e	60 293	674,3	675,3	+0,2 %
10 ^e	95 436	478,5	471,9	-1,4 %
11 ^e	156 831	403,9	403,4	-0,1 %
12 ^e	146 527	349,7	344,7	-1,4 %
13 ^e	184 235	331,7	329,5	-0,7 %
14 ^e	142 535	354,4	350,7	-1,0 %
15 ^e	240 723	326,7	326,6	-0,0 %
16 ^e	170 239	409,1	415,5	+1,6 %
17 ^e	171 945	388,7	387,6	-0,3 %
18 ^e	202 780	349,0	350,9	+0,6 %
19 ^e	187 799	343,0	343,6	+0,2 %
20 ^e	199 113	304,8	305,2	+0,1 %
Services municipaux		2,60	2,53	-2,61 %
Déchets diffus spécifiques *		0,09	0,12	+32,40 %
Paris	2 265 886	419,8	419,1	-0,2 %

* Déchets dangereux issus des ménages ou des activités (exemple : piles, peintures, etc.).

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les ordures ménagères et assimilées, et les déchets recyclables triés. L'objectif de réduction de 7 % des déchets doit permettre de passer de 448 kg de déchets par habitant en 2010 à 417 kg en 2015.

RAPPORTÉE À LA POPULATION, QUI SELON L'INSEE A BAISSÉ EN 2014, LA BAISSÉ DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EST MODÉRÉE ENTRE 2013 ET 2014 (- 0,2 %).

RÉDUCTION CUMULÉE DES TONNAGES PAR HABITANT PAR RAPPORT À 2009 (PÉRIMÈTRE PLPD)



UN AN AVANT L'ÉCHÉANCE DU PLPD, LE TONNAGE DES DÉCHETS COLLECTÉS A BAISSÉ DE 6,36 % (HORS OBJETS ENCOMBRANTS) POUR UN OBJECTIF FINAL DE 7 %.

SI L'ON PREND EN COMPTE LE PÉRIMÈTRE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS, EN AJOUTANT LES DÉCHETS DE VOIRIE, DES MARCHÉS ALIMENTAIRES ET LES DÉCHETS OCCASIONNELS, LE TOTAL PAR HABITANT DIMINUE DE 1,4 % PAR RAPPORT À 2013.

PÉRIMÈTRE DÉCHETS	2013 (KG/HAB)	2014 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2013/2014
Périmètre PLPD	419,8	419,1	-0,2 %
Autres déchets collectés par la Ville de Paris	70	63,6	-8,3 %
TOTAL	489,8	482,7	-1,4 %

4 La collecte et le tri des déchets, autre pilier de l'économie circulaire

4.1 L'ORGANISATION
de la collecte des déchets ménagers et assimilés

4.2 LA COLLECTE
des ordures ménagères résiduelles

4.3 LA COLLECTE
sélective des papiers et des emballages (hors ceux en verre)

4.4 LA COLLECTE
sélective des emballages en verre

4.5 LA COLLECTE
sélective des biodéchets

4.6 LA COLLECTE
des déchets occasionnels

4.7 LA COLLECTE
des déchets dangereux

4.1 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la direction de la propreté et de l'eau.

Chaque jour, des hommes et des femmes collectent et acheminent les déchets des Parisiens vers les filières de traitement appropriées.

■ LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DU SERVICE MUNICIPAL DE COLLECTE

Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des réceptacles de propreté (corbeilles de rue), des marchés alimentaires dans les 2^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements.

- des déchets occasionnels dans tout Paris ;

Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des réceptacles de propreté (corbeilles de rue), des marchés alimentaires dans les 1^{er}, 3^e, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements.

- des emballages en verre (bac à couvercle blanc et colonne à verre) dans tout Paris ;

- des biodéchets des gros producteurs municipaux (2 marchés alimentaires des 18^e et 19^e arrondissements).

- des réceptacles de propreté, dans le cadre de services complémentaires, dans tout Paris ;

■ LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

En 2014, la collecte des déchets ménagers et assimilés, assurée par la Ville de Paris a été principalement opérée en porte-à-porte.

La collecte est effectuée par des bennes. Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise. La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets :

- Bac à couvercle vert pour les ordures ménagères et vert ou ocre pour les ordures assimilées qui sont collectées quotidiennement (sauf cas exceptionnels très localisés) ;

- Bac à couvercle blanc pour les emballages en verre qui sont collectés une fois par semaine (sauf pour les gros producteurs de verre) ;

- Bac à couvercle jaune pour les papiers et emballages hors ceux en verre (papiers, cartons, bouteilles plastique, emballages métalliques) qui sont collectés deux fois par semaine (sauf cas exceptionnels très localisés).

- Bac à couvercle bleu (couleur provisoire en attendant de connaître la couleur retenue dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri) pour la collecte des biodéchets dans les deux marchés parisiens.

Les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés. Ces bacs sont mis à disposition par les services municipaux. La dotation par im-

meuble est évaluée en fonction des besoins constatés

La collecte des déchets ménagers et assimilés est également effectuée depuis 2014 par voie pneumatique dans 2 immeubles, une école et un point de collecte sur le trottoir rue Cardinet (17^e arrondissement) de la ZAC Clichy-Batignolles. Au total, fin 2014, 20 bornes étaient en fonctionnement, desservant 256 logements.

La collecte pneumatique permet de collecter les ordures ménagères résiduelles et les papiers et emballages hors ceux en verre (papiers, cartons, bouteilles plastique, emballages métalliques) par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes et un terminal de collecte. Les usagers déposent leurs déchets dans les bornes qui sont ensuite aspirés jusqu'au terminal de collecte à partir duquel ils sont acheminés vers la bonne filière.

Ce type de collecte permet de réduire les nuisances, en particulier celles liées à la circulation des bennes (bruit, pollution).

La conception, la construction et l'exploitation du système de collecte pneumatique ont été attribuées à l'entreprise Veolia pour une durée de 12 ans. Les travaux de pose de la première branche du réseau d'aspiration du système de collecte pneumatique se sont achevés fin 2013. Le déploiement va se poursuivre en 2015 intégrant notamment un EHPAD*, un centre culturel et des commerces.



■ LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte en apport volontaire (liste des points d'apport sur Paris.fr) est complémentaire à la collecte en porte-à-porte :

- Les emballages en verre peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, situées sur la voie publique ;
- Les déchets recyclables peuvent être apportés dans les 2 espaces propreté et les 7 CVAE de la Mairie de Paris. Les CVAE accueillent aussi les encombrants et les déchets dangereux des particuliers ;
- Les textiles, linge et chaussures, peuvent être donnés à des associations et recycleries ou déposés dans les conteneurs installés sur l'espace public par Le Relais 75, Le Relais Val-de-Seine et Ecotextile (convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris). Les conteneurs sont collectés au rythme de leur taux de remplissage.
- Les petits objets dont les Parisiens ne peuvent se défaire de manière satisfaisante par les collectes en porte à porte (petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, radiographies, cartouches d'encre, déchets dangereux...) peuvent être apportés depuis septembre 2014 dans un écopoint mobile situé sur l'éco-quartier Clichy-Batignolles (17^e).

■ LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Il est possible de prendre un rendez-vous pour faire enlever en pied d'immeuble les encombrants et les produits dangereux par les services de propreté, soit en utilisant le formulaire en ligne sur Paris.fr, soit en appelant le 3975*.

* prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

■ EN COMPLÉMENT DU SERVICE MUNICIPAL, LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE CHEZ LES COMMERÇANTS ET DISTRIBUTEURS

Les ampoules basse consommation et tubes néons, les piles, les cartouches d'impression, l'électroménager et tout équipement fonctionnant avec un courant électrique, une pile, ou un accumulateur peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits.

Ces points d'apport volontaire sont collectés par les éco-organismes, structures à but non lucratif auxquelles adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens, en vertu du principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), ou du principe « pollueur-payeur ».

Agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS ASSIMILÉS

Une partie des **déchets des entreprises ou des services publics** est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ».

S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Mairie de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont les montants sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour.

Le montant est constitué d'une part fixe destinée à financer les frais de la prestation et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit. Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est appliqué lorsque le volume de déchets triés dans le bac à couvercle jaune est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place ouverte au public sont exonérés de la redevance spéciale. Au dernier trimestre 2014, 2 738 contrats ont été signés dans le cadre de la redevance spéciale, ce qui est en légère baisse par rapport à 2013 (2 777 contrats).

Les **déchets de la collectivité parisienne** sont également des déchets non ménagers dont une partie est dite assimilée. Du fait de l'étendue de compétences, la collectivité produit effectivement des déchets de natures très variées, dont une partie (déchets papiers, alimentaires ...) est collectée avec les déchets ménagers. Pour les autres types de déchets plus spécifiques (déchets verts, déchets de travaux...), ils suivent des filières particulières qui sortent du champ du service public de collecte.

Les tonnages « assimilés » sont intégrés dans les chiffres des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives, présentés dans le tableau de la page suivante.

NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA VILLE DE PARIS

LE TONNAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : TOUJOURS EN BAISSÉ

PROGRESSION SIGNIFICATIVE DU TRI.

MISE EN PLACE DE NOUVELLES FILIÈRES : BIODÉCHETS ET DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT.

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	2013	2014	ÉVOLUTION (%)
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	1 023 286	1 012 337	-1,1 %
Ordures ménagères résiduelles	882 870	869 098	-1,6 %
dont ordures ménagères en mélange (bac vert)	803 409	797 269	-0,8 %
dont recyclables déclassés en ordures ménagères (refusés à l'entrée du centre de tri)	5 737	4 423	-22,9 %
dont déchets des marchés alimentaires	25 855	22 849	-11,6 %
dont autres déchets de la voirie ¹	45 286	41 804	-7,7 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris ²	2 583	2 753	6,6 %
Déchets des collectes sélectives	140 416	143 239	2,0 %
dont multimatériaux recyclables acceptés en centre de tri (bac jaune)	72 731	75 476	3,8 %
dont multimatériaux recyclable collectés en CVAE	796	1 227	54,1 %
dont emballages en verre (bacs blancs + colonnes)	66 889	66 502	-0,6 %
dont bio-déchets des marchés alimentaires (collecte séparative)	-	34	-
DÉCHETS OCCASIONNELS (dont encombrants)	90 152	81 576	-9,5 %
Ecombrants et autres (collecte voie publique et apport en CVAE)	86 167	77 845	-9,7 %
dont Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA)	-	9 774	-
dont Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	645	1 118	73,3 %
dont gravats triés	1 931	11 650	503,3 %
dont ferrailles	1 759	1 282	-27,1 %
Encombrants en mélange des services de la Ville de Paris ²	442	477	7,9 %
Déchets verts spécifiques ³ des services de la Ville de Paris ²	3 328	2 984	-10,3 %
Déchets dangereux	215	270	25,6 %
TOTAL (tonnes)	1 113 438	1 093 913	-1,8 %
Population	2 274 880	2 265 886	-1,4 %
Production de déchets (kg/habitant)	490	483	-1,4 %

¹ Cette catégorie comprend notamment les réceptacles de propreté, les déchets des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, les marchés aux puces, etc.

² La partie des déchets produits par les services municipaux et traitée par le Sycotom est en légère baisse (6 214 tonnes en 2014 contre 6 353 en 2013) notamment en raison de la baisse des déchets verts incinérés. Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal, sont valorisés dans des filières particulières.

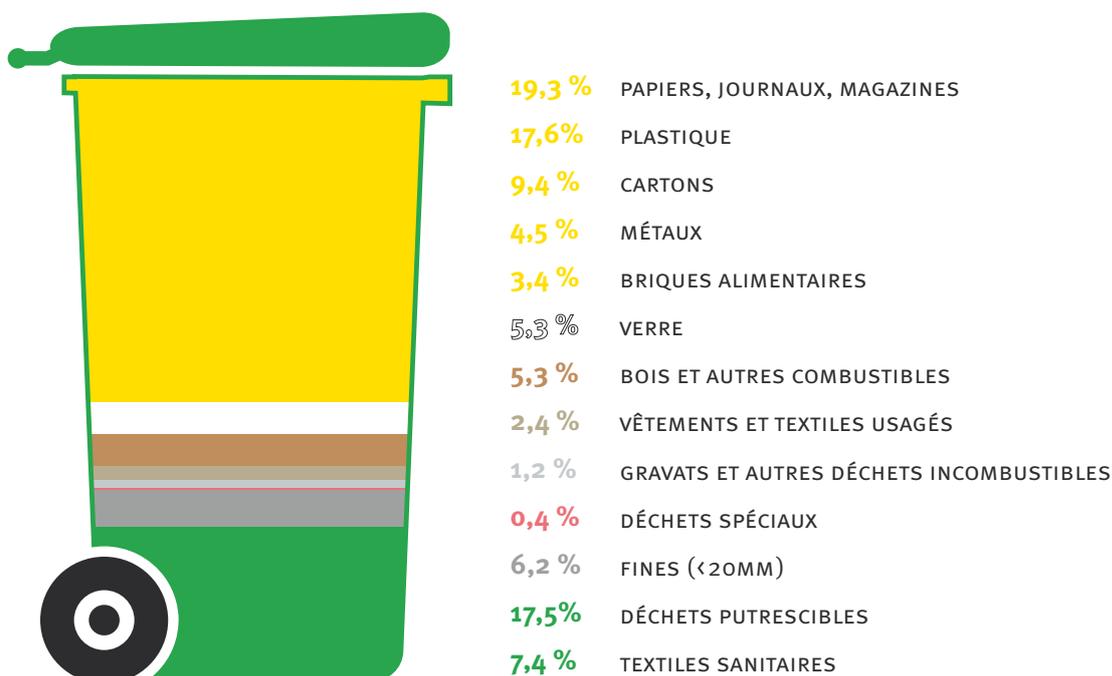
³ La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

4.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont celles jetées dans le bac vert après que le tri ait été effectué.



LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE VERT (MODECOM 2013)



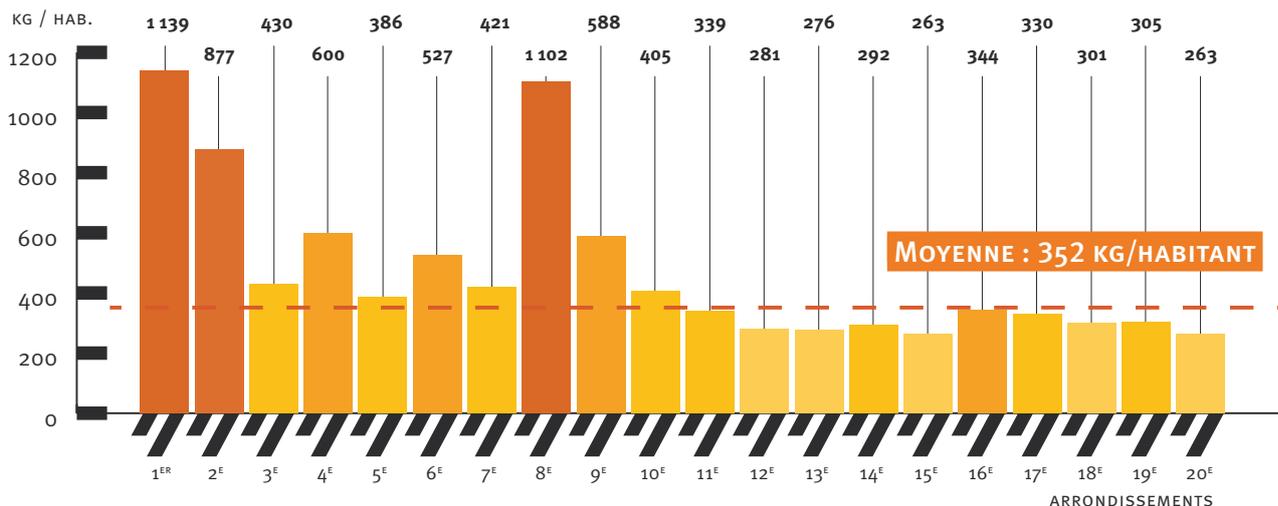
La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME* (données 2013).

En 2013, le bac vert était constitué pour moitié de matériaux recyclables (papier, carton, plastique, verre, métaux) non triés, de 12,4 % de déchets alimentaires et 3,8 % de produits alimentaires non déballés. Il reste proportionnellement dans les ordures ménagères autant de déchets recyclables qu'en 2010. Une nouvelle analyse de la composition du bac vert aura lieu au cours du second semestre 2015.

Imaginons que le bac ne contienne plus que les déchets non recyclables, son poids serait allégé de 70 %.



PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La production moyenne d'ordures ménagères et assimilées issue du bac à couvercle vert se situe en 2014 autour de 352 kilos par habitant. Dans les 1^{er}, 2^e et 8^e arrondissements, l'activité économique des gros producteurs de déchets explique les pics de production.

■ Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs à couvercle vert

Les bennes ont réalisé chaque jour en moyenne :

- 291 sorties le lundi ;
- 243 sorties du mardi au vendredi ;
- 221 sorties le samedi ;
- 153 sorties le dimanche en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi.

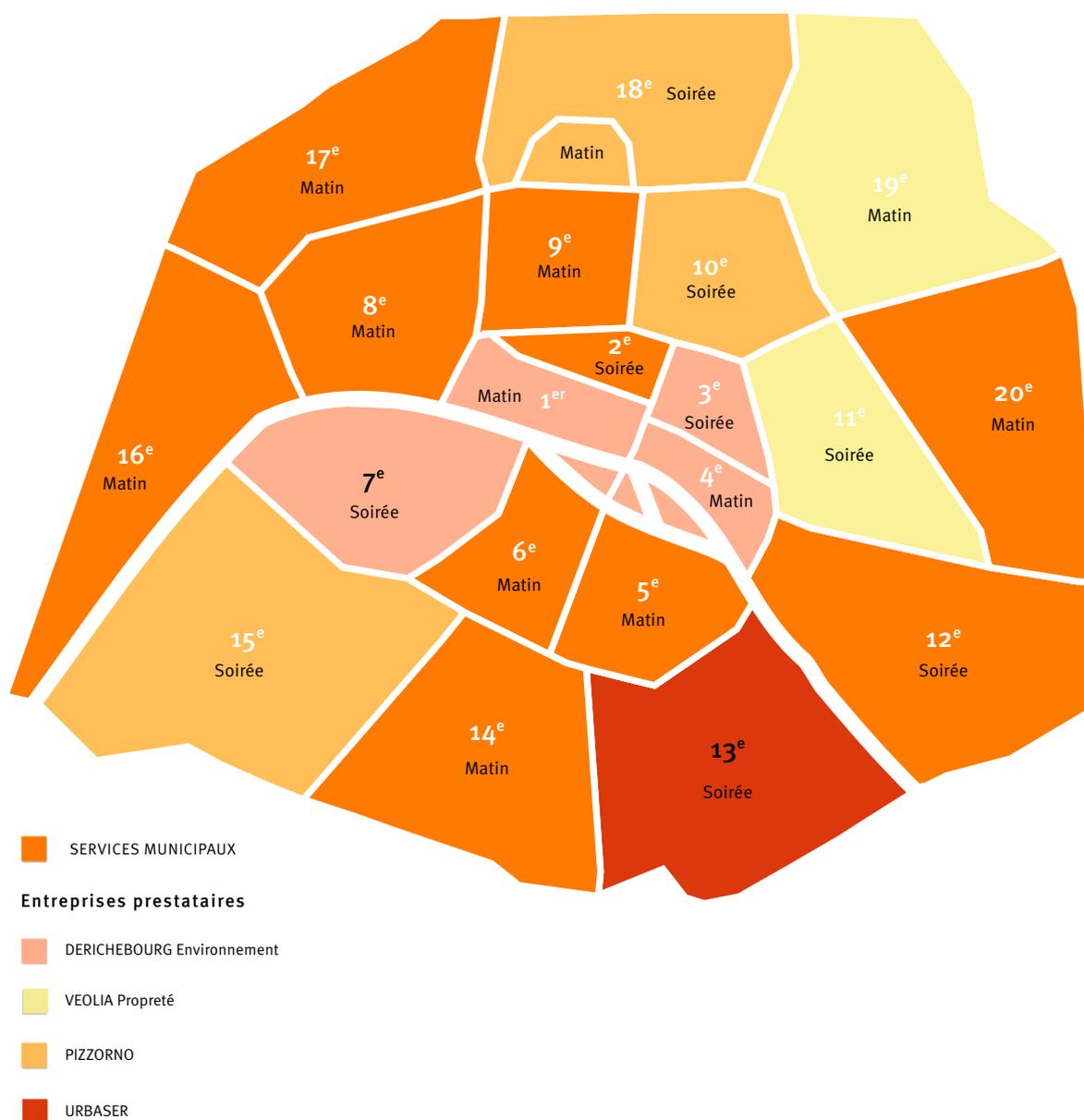
Les itinéraires de collecte sont établis en fonction des jours de la semaine et des variations saisonnières. 600 itinéraires différents couvrent l'ensemble du territoire parisien.

En moyenne, une benne collecte 6 à 7 tonnes de déchets par tournée.

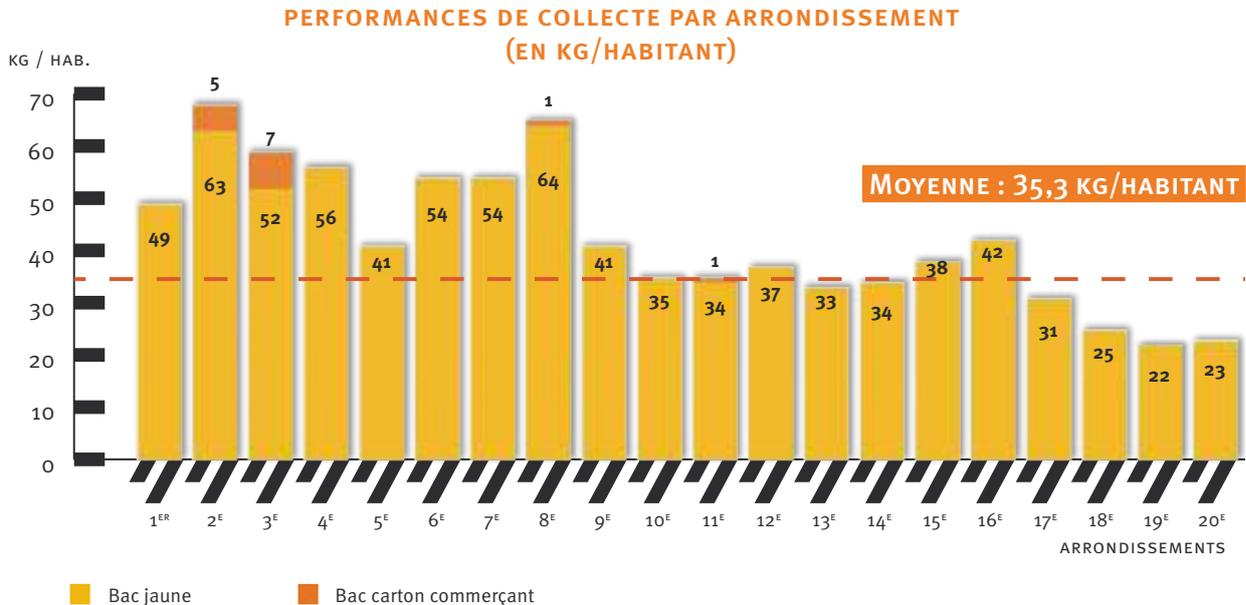
HORAIRES ET PRESTATAIRES DE COLLECTE

Pour les ordures ménagères et les multimatériaux, le territoire parisien est partagé entre la collecte en régie et la collecte confiée à des entreprises. Les collectes ont lieu dans la même tranche horaire. La collecte s’effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.

Le renouvellement des marchés de collecte, en juin 2014, a pour conséquence une nouvelle répartition géographique des prestataires de collecte et l’arrivée d’un nouvel opérateur (Urbaser).



4.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES (HORS CEUX EN VERRE)



La quantité de papier et d'emballages (hors ceux en verre) collectée a progressé pour atteindre 35,3 kg par habitant en 2014.

Dans une partie du 2^e, 3^e, 8^e et 11^e arrondissements, où la présence des professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 3 jours par semaine pour les cartons et papiers des commerçants accroît les volumes et les performances de tri.

Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs à couvercle jaune

Pour collecter les déchets recyclables du bac à couvercle jaune, 361 sorties dont 19 réservées à la collecte des cartons des professionnels et des administrations ont été nécessaires chaque semaine.

Les prestataires de collecte des multimatériaux sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères, leur intervention s'effectue aussi aux mêmes horaires.

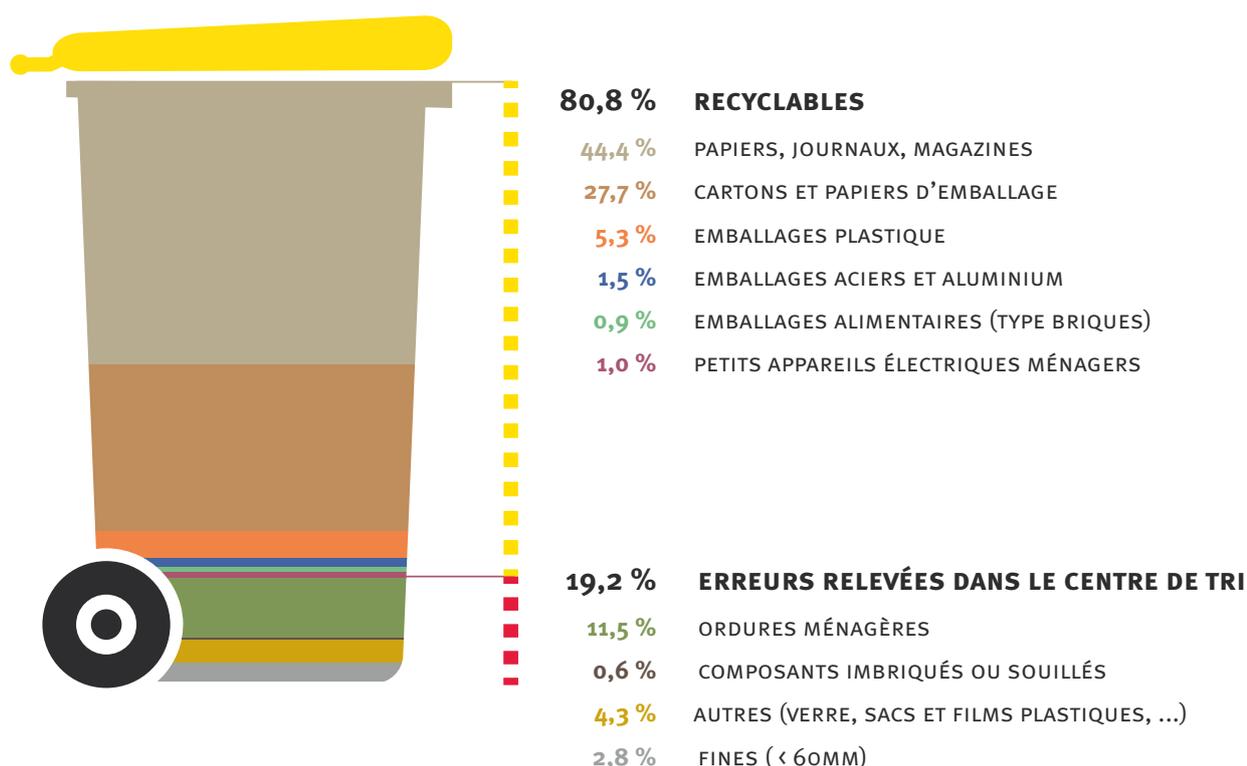
La qualité du tri

Les bacs à couvercle jaune sont collectés séparément des bacs verts. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères.

Pour les bacs à couvercle jaune acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d'incinération. En moyenne en 2014, 5,5 % du tonnage collecté a été déclassé en ordures ménagères. Ce taux de refus est en baisse par rapport à 2013.

Pour les déchets acceptés en centre de tri, des contrôles successifs sont effectués à chaque étape pour affiner la qualité du tri. Après ce contrôle, il reste encore environ 19,2 % d'erreurs de tri.

LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE JAUNE
APRÈS LE 2^e CONTRÔLE (MODECOM 2014)



Les erreurs de tri ont un coût

Les erreurs de tri peuvent polluer la totalité du contenu d'une benne, entraîner son déclassement et le renvoi vers l'incinération. Au coût de la collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement au titre des ordures ménagères. Le soutien financier à la collecte sélective n'est alors pas perçu par la collectivité. Ainsi, à la perte du bénéfice écologique, s'ajoute la perte financière.

Les quantités de papiers et emballages effectivement recyclables sont en légère progression, de 26,7 kg par habitant en 2013, à 27 kg par habitant en 2014, soit + 1,1 %.

Cela s'explique par l'augmentation significative des tonnages de déchets collectés, atténuée cependant par la baisse de la qualité du tri (19,2 % d'erreurs en 2014 contre 17,3 % en 2013).

■ L'AMÉLIORATION DU TRI

Une étude menée en 2010 par Eco-Emballages a permis d'identifier les leviers d'optimisation de la collecte sélective.

Sur cette base, la Mairie de Paris a décidé de cibler ses actions sur des « secteurs à fort potentiel de tri » : diagnostic des locaux de propreté, traitement des problèmes techniques, formation des gardiens, information des habitants, animation en pied d'immeuble, dans les écoles et chez les commerçants. Au total 36 000 logements ont bénéficié de ces actions en 2012 et 2013. Les résultats révèlent une amélioration significative de la qualité du tri et dans une moindre mesure de la quantité de déchets recyclables collectés.

En 2014, la Mairie de Paris a poursuivi sa communication auprès des Parisiens sur les consignes de tri* et le recyclage :

- des animations sont réalisées dans l'espace public et dans les écoles.
- des formations sont assurées gratuitement auprès des gardiens d'immeubles de plusieurs bailleurs sociaux partenaires.

*Les outils d'aide au tri sont consultables sur Paris.fr.

LE MARATHON DE PARIS

Le 6 avril 2014, pour la 38^e édition du marathon de Paris, 40 000 athlètes se sont présentés pour parcourir les 42,2 km de cette épreuve.

Le marathon est un événement générateur de déchets. Les bouteilles d'eau apportées par les coureurs ou distribuées par les organisateurs constituent à la fin de la course un volume important d'emballages plastique et de cartons.

Pour encourager le tri, la Mairie de Paris, en partenariat avec l'organisateur, a mis en place des conteneurs différenciés à chaque point de ravitaillement.

60 tonnes de déchets ont été collectées, dont 18 tonnes d'emballages recyclés.

De nouvelles études ont été menées avec Eco-Emballages en 2014 dans 3 arrondissements, 13^e, 15^e et 20^e pour identifier les leviers d'optimisation de la collecte des papiers et emballages (hors ceux en verre). Elles ont mis en évidence l'intérêt de trouver des solutions techniques pour collecter les cartons souvent déposés en vrac à côté des bacs, de travailler sur certains ensembles immobiliers et de mobiliser les gestionnaires pour augmenter la dotation de bacs et informer les habitants sur les consignes de tri. Ces leviers seront étudiés en 2015 pour que les actions associées puissent être mises en œuvre en 2015 et 2016.

A noter : ces actions sont intégrées en 2015 dans la candidature de la Mairie de Paris au plan de relance du tri d'Eco-Emballages.

■ L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES

Depuis 2012, les habitants du 3^e arrondissement participent, avec 10 communes de Seine-Saint-Denis, à une expérimentation nationale menée par Eco-Emballages pour élargir les consignes de tri à tous les emballages plastique (pots, barquettes, sacs et films plastique). L'objectif est à la fois de doper les performances de recyclage (+2 à 3 kg par habitant) et de simplifier les consignes de tri.

Le contenu du bac à couvercle jaune est ensuite trié au centre de tri de Sevran (93), lequel a dû subir des adaptations techniques nécessaires à cette expérimentation.

Le Sycotom va équiper d'ici fin 2015 le centre de tri de Romainville pour accepter les nouveaux flux issus de l'extension des consignes de tri.



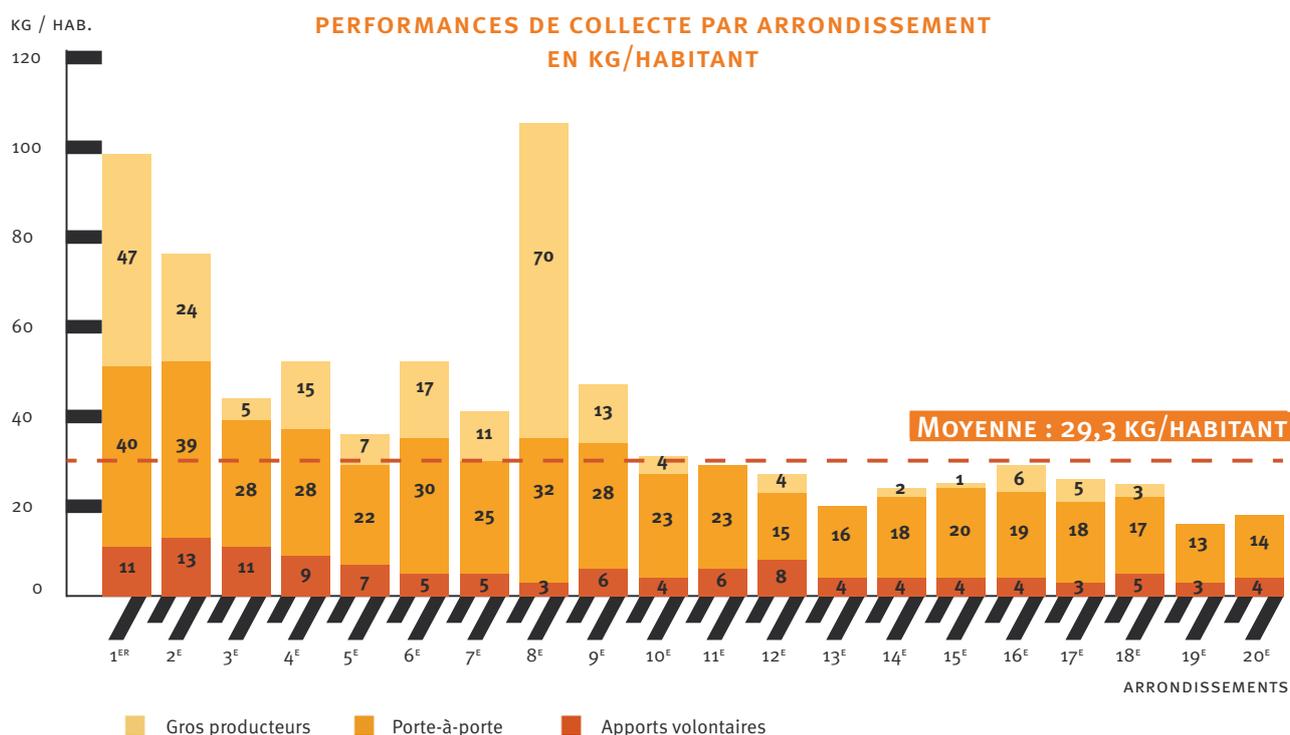


4.4 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES EN VERRE

La quantité des emballages en verre collectée est stable depuis 2012 (29,3 kg par habitant).

Les Gros producteurs de verre (GPV : cafés, hôtels, restaurants) bénéficient de collectes supplémentaires sauf dans le 13^e arrondissement.

Une étude est en cours pour juger la pertinence de mettre en place ce dispositif. Cette collecte complémentaire, notamment dans les 1^{er}, 2^e et 8^e arrondissements, explique les pics de production.



■ LES CRITÈRES DE QUALITÉ DU VERRE

Pour assurer le recyclage du verre dans leurs fours, les verriers émettent des exigences sur la qualité du verre. Ces Prescriptions Techniques Minimales (PTM*) prennent en compte 3 critères :

- Les impuretés (papier, plastique, boue...) dont un maximum de 20 kg par tonne de verre est toléré ;
- La présence d'infusibles (porcelaine, céramique, graviers...) est limitée à 4,9 kg par tonne car ils ne fondent pas à la même température que le verre et provoquent des défauts dans le verre recyclé ;
- La densité moyenne du verre doit être inférieure à 0,76 car les morceaux de verre cassés ou trop petits, ne peuvent pas être triés.

■ L'AMÉLIORATION DU TRI

Des caractérisations sont réalisées régulièrement afin de vérifier la conformité aux PTM et mesurer l'évolution de la qualité du verre collecté.

Les études menées en 2014 avec Eco-Emballages dans les 13^e, 15^e et 20^e arrondissements ont permis d'identifier les pistes de progrès pour améliorer la qualité et la quantités des emballages en verre collectés. Les diagnostics ont ainsi permis d'identifier le manque de visibilité de certaines colonnes à verre, la nécessité de convaincre les gestionnaires d'immeubles d'accepter la collecte des emballages en verre et de diffuser les consignes.

En attendant, le service municipal continue ses actions d'information (cf. partie précédente sur l'amélioration du tri des papiers et emballages).

Dans le cadre du budget participatif 2014, les Parisiens ont retenu le projet sur le tri comportant 20 nouvelles colonnes à verre. Les services techniques recherchent des emplacements validés et pertinents pour les implanter.

Le ramassage des emballages en verre en nombre de sorties de véhicules par jour

162 sorties hebdomadaires dont 41 auprès des GPV, notamment les cafetiers et restaurateurs.

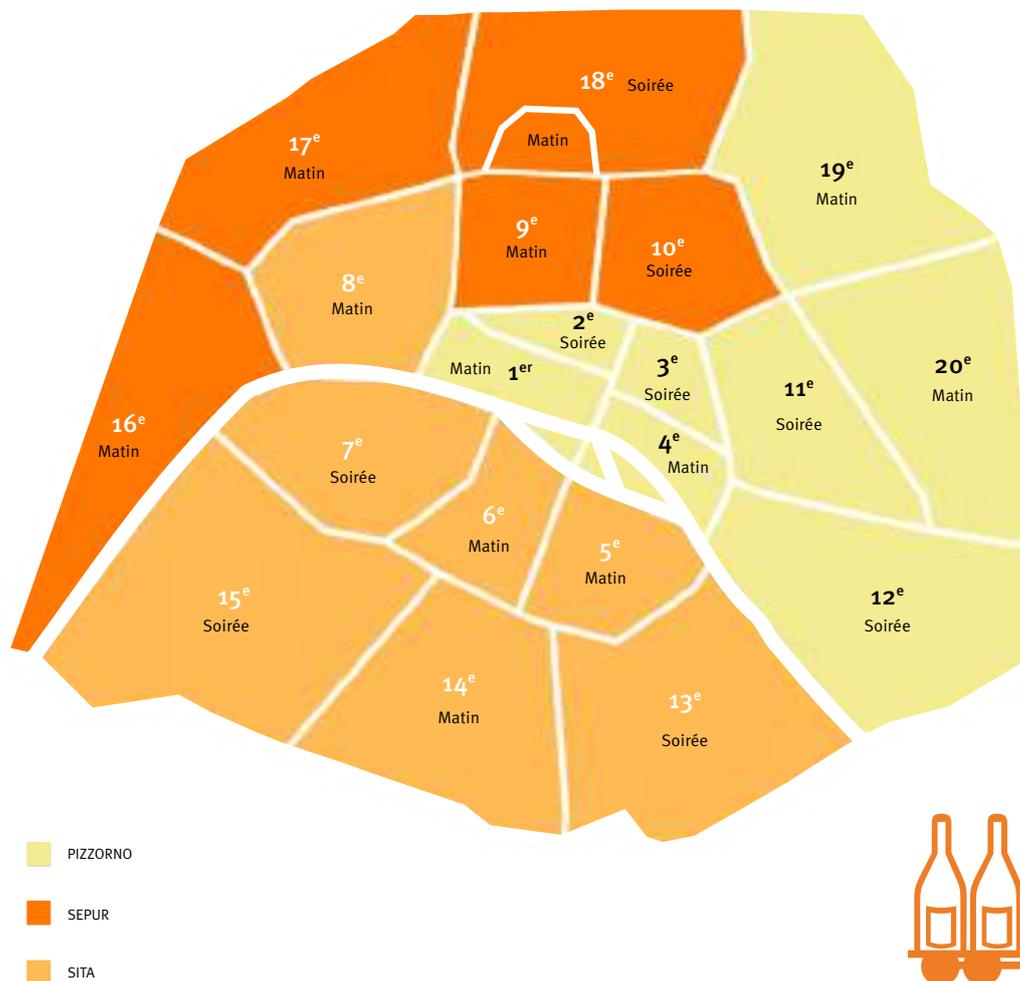
Collecte des emballages en verre en porte-à-porte

Elle est confiée jusqu'en juillet 2016 aux entreprises privées SITA, SEPUR et PIZZORNO dans le cadre d'un marché public.

Apport volontaire dans les colonnes à verre

L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique jusqu'en juillet 2016.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE (EN PORTE-À-PORTE)



4.5 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES BIODÉCHETS

■ CARACTÉRISTIQUES DES BIODÉCHETS

Le Code de l'environnement définit le biodéchet comme « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »

A Paris, ces biodéchets sont aujourd'hui principalement collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles (cf. partie 4.2), et ils représentent 17,5 % du contenu du bac à couvercle vert, soit le deuxième gisement des OMA.

■ LE TRI À LA SOURCE

Parce qu'ils sont principalement composés d'eau, les biodéchets ont un faible pouvoir calorifique ; leur valorisation par incinération peut donc potentiellement être améliorée. Les traiter séparément des autres ordures ménagères résiduelles permet ainsi d'extraire de l'énergie renouvelable (méthanisation), et/ou de produire du compost de qualité.

La valorisation de proximité

La Mairie de Paris encourage la pratique du compostage domestique comme première réponse à la valorisation des biodéchets. Ce geste de prévention permet une gestion de proximité, et présente l'avantage de réduire les nuisances liées à la collecte et au traitement, ainsi que l'énergie nécessaire à l'élimination des biodéchets qui n'ont plus à être collectés. C'est également d'autant moins de coûts de traitement pour la collectivité.

Pour ces raisons, la Mairie de Paris poursuit l'opération de compostage collectif et soutient le démarrage des projets de compostage de quartier (cf. partie 3.2).

Les obligations des gros producteurs (non ménagers)

La loi Grenelle II a instauré l'obligation du tri à la source et la valorisation organique (compostage ou méthanisation) des biodéchets des « gros producteurs », c'est dire en produisant plus de 10 tonnes par an.

Seuls les professionnels et services publics sont pour l'instant concernés. Selon l'ADEME, ils représentent environ 21 % du gisement total de biodéchets en France. Les secteurs économiques les plus directement concernés sont la grande distribution, la restauration collective et le commerce alimentaire, y compris les marchés.

La loi prévoit que la mise en place de ce tri à la source soit progressive. Les plus gros producteurs sont concernés depuis 2012. Tous devront l'avoir démarré d'ici fin 2016.

■ FOCUS : LES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE

L'obligation réglementaire concerne une partie des établissements municipaux suivants : les restaurants administratifs, les restaurants scolaires des écoles, des établissements de la Petite Enfance et de l'Action Sociale, et les marchés alimentaires.

Des expérimentations de collecte sont menées sur les marchés alimentaires de Joinville (19^e) depuis fin 2013 et d'Ornano (18^e) depuis mars 2014, afin de préciser les modalités de collecte pour les 54 marchés concernés. **34 tonnes ont été collectées en 2014.**

Dans le restaurant administratif de l'Hôtel de Ville, qui est le premier concerné, des pesées de biodéchets ont été réalisées en août 2014, permettant d'expérimenter la mise en place du tri. En 2015, la collecte des biodéchets est effective dans cet établissement. L'objectif municipal est de généraliser la collecte des biodéchets à toute la restauration collective municipale d'ici 2020, en allant au-delà des obligations réglementaires.

4.6 LA COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS



Avant de recourir à un service de la Ville (apport volontaire en CVAE ou prise en charge au pied du domicile), les Parisiens peuvent confier leurs encombrants en bon état à une association ou une recyclerie.

■ LA COMPOSITION DES OBJETS ENCOMBRANTS

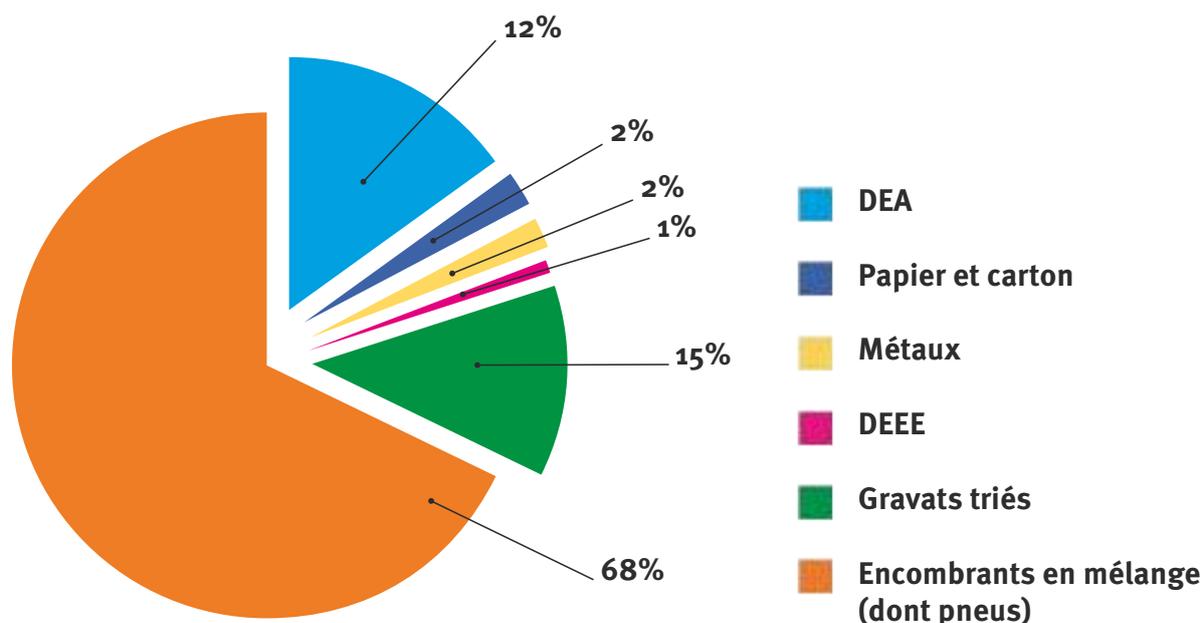
La répartition du tonnage collecté par les services municipaux selon la nature des objets encombrants montre la part majoritaire des encombrants en mélange qui résulte de la difficulté de trier les encombrants collectés sur rendez-vous ou ramassés sur la voie publique. Cette partie en mélange donne lieu à un tri ultérieur par le Syctom entre les différentes filières de valorisation. Les pneus sont bien

recyclés dans le cadre d'un contrat de reprise avec l'organisme Aliapur.

En 2014, suite à la remunicipalisation de l'accueil en CVAE (cf. partie suivante) et à la mise en place de gardiennage et de vidéosurveillance dans certains CVAE, **le tonnage d'objets encombrants a baissé de 9 % par rapport à 2013.**

La part des encombrants en mélange a baissé de 19 %, en partie grâce à la mise en place de caissons spécifiques pour les DEA (Déchets d'éléments d'ameublement) dans les CVAE et à un meilleur tri des gravats. Ces encombrants en mélange font ensuite l'objet d'un tri par le SYCTOM pour être recyclés (voir 6.2).

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE DES ENCOMBRANTS



■ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE: APPORT VOLONTAIRE EN CVAE ET PRISE EN CHARGE AU PIED DU DOMICILE

- La Ville de Paris met gratuitement à disposition des particuliers, 7 CVAE et 2 espaces propreté (Pasteur 15^e et Vincent Auriol 13^e). 3 nouveaux CVAE (Pantin, Ménilmontant, Montreuil) sont en projet dans l'est parisien.
- Les CVAE sont des lieux clos et gardiennés destinés à l'apport volontaire des objets encombrants, des déchets recyclables et des déchets toxiques. Ils permettent aux habitants d'évacuer les déchets dont ils ne peuvent se débarrasser en raison de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.
- Les espaces propreté sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

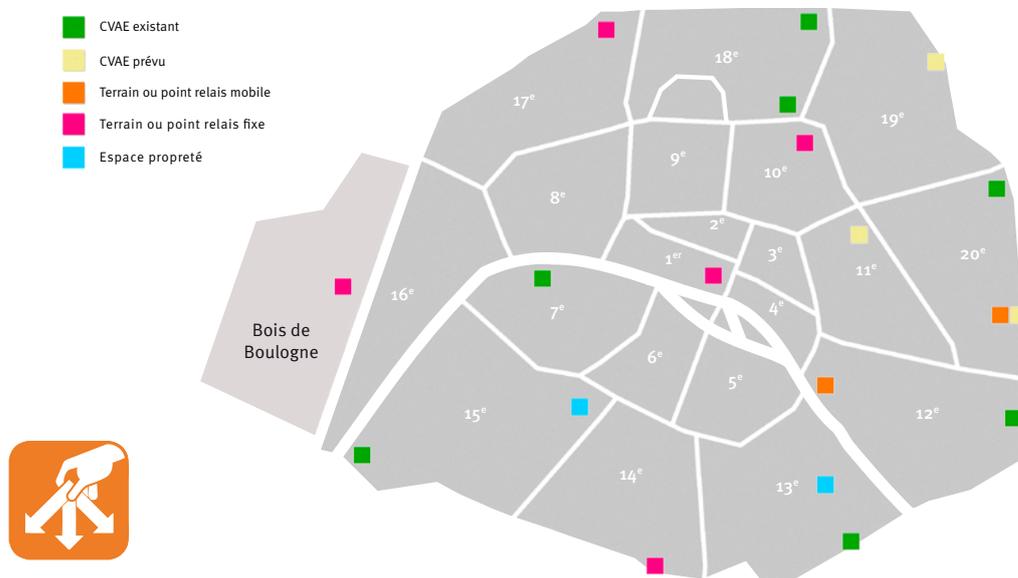
L'accès à ces équipements municipaux est réservé aux particuliers habitant Paris.

La Ville de Paris dispose également de terrains ou points relais. Ce sont des espaces aménagés pour le tri des objets encombrants (DEEE, gravats, ...) collectés par les services de la propreté sur la voie publique qui y ont un accès exclusif.

La Ville de Paris expérimente également l'Eco Point Mobile dans le 17^e arrondissement. Il s'agit d'un dispositif ponctuel de collecte qui permet de déposer les petits appareils ménagers, les piles et accumulateurs, les radiographies, les cartouches d'encre, et les déchets dangereux. Depuis son lancement en 2014, il a permis de collecter 356 kg de DEEE, 11 kg de cartouches d'encre, 5 kg de lampes, 16 kg de radiographie et 30 kg de piles. Cet outil itinérant a également vocation à informer les Parisiens sur les messages de prévention, sur le devenir des déchets apportés et les orienter vers les autres points de collecte mis à disposition par la municipalité ou par les éco-organismes. Suite au plébiscite du dispositif par les Parisiens dans le cadre du budget participatif de 2014, la Mairie de Paris a décidé de déployer l'Eco Point Mobile sur tout le territoire, soit 80 interventions par mois

Ces lieux d'apport volontaire permettent :

- La limitation des dépôts sur le domaine public ;
- La récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants pour les recycler ;
- La collecte des produits toxiques (batteries automobiles, pots de peinture, etc.) ;



■ Les Parisiens qui ne peuvent pas se rendre sur des points d'apport volontaire ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous directement sur **Paris.fr** ou en appelant le **3975**.

Bilan des prises de rendez-vous

En 2014, les demandes d'enlèvement d'objets encombrants continuent de progresser (+ 7 % par rapport à 2013). Cette amélioration est notamment liée à la possibilité pour les Parisiens de signaler des anomalies sur la voie publique grâce à l'application DansMaRue et à l'amélioration du formulaire de prise de rendez-vous.

61 % des enlèvements sont réalisés après une prise de rendez-vous. Les 39 % restants sont encore des dépôts clandestins.

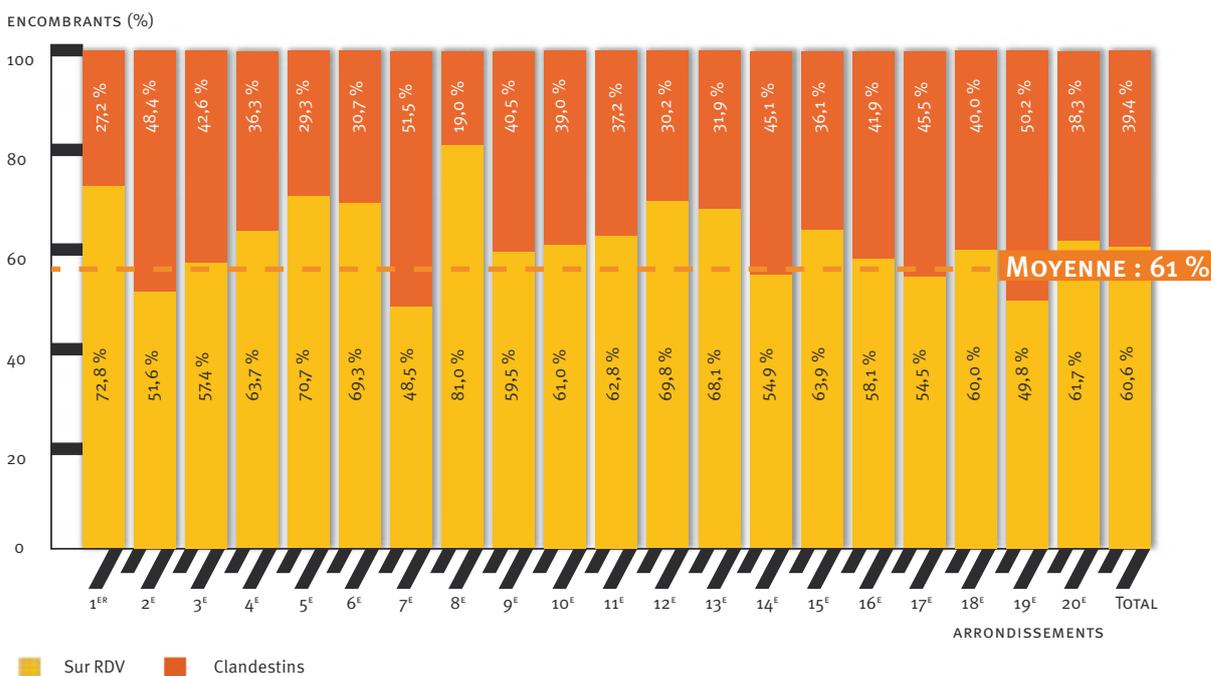
REMUNICIPALISATION DE L'ACCUEIL EN CVAE

EN JANVIER 2014, L'ACCUEIL DES CVAE A ÉTÉ MUNICIPALISÉ. L'ACCUEIL DES USAGERS PARISIENS EST DONC ASSURÉ PAR LES AGENTS MUNICIPAUX. LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DANS CES ÉQUIPEMENTS A AINSI ÉTÉ AMÉLIORÉE, NOTAMMENT AVEC UN RENFORCEMENT DE LA SIGNALISATION ET DE L'INFORMATION SUR LE DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR LES PARISIENS. LES AGENTS D'ACCUEIL PORTENT ÉGALEMENT DES MESSAGES DE PRÉVENTION SUR LES DÉCHETS DANGEREUX ET SUR LES POSSIBILITÉS DE RÉEMPLOI DES AUTRES TYPES D'OBJETS ENCOMBRANTS. UNE DÉMARCHE EST EN COURS POUR LES LABELLISER « QUALI-PARIS ».

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

RÉPARTITION DES ENLÈVEMENTS D'OBJETS ENCOMBRANTS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR NATURE DE DÉPÔT



■ LE TRI DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

En France, environ 1 700 000 tonnes de DEA sont mis au rebut chaque année. Pour répondre à l'obligation du Grenelle de l'environnement de valoriser les déchets d'ameublement, et en vertu du principe de responsabilité élargie du producteur (REP), les fabricants et distributeurs se sont regroupés au sein de l'éco-organisme « Eco-mobilier » pour organiser une filière de collecte et de recyclage des DEA. Une éco-participation, visible sur le prix des meubles neufs, assure le financement de la filière.

Les objectifs fixés dans l'agrément sont au nombre de quatre :

- collecter 45 % des DEA d'ici 2015 ;
- atteindre un taux de valorisation de 80 % d'ici 2017 ;
- favoriser l'accès au gisement de meubles aux acteurs de l'économie sociale et solidaire afin de développer le don et la réutilisation;
- réduire l'empreinte écologique des produits en développant l'éco-conception.

Les DEA inclus dans le périmètre de l'éco-organisme sont regroupés en 10 familles :

1. Meubles de cuisine
2. Meubles de chambres
3. Sièges
4. Meubles de salon
5. Meubles d'appoint
6. Literie
7. Meubles de bureau
8. Meubles de salle de bains
9. Meubles de jardin
10. Combinaisons de meubles

Dans le cadre d'une convention signée entre le Sycotm et l'éco-organisme Eco-mobilier, la Mairie de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les CVAE et certains points relais. Ces caissons viennent en remplacement de caissons dédiés au « bois » ou au « tout-venant ».

9 774 tonnes de DEA ont ainsi été collectés en 2014 sur l'ensemble des CVAE.

Les objets déposés dans ces caissons sont collectés par un prestataire d'Eco-mobilier, puis acheminés vers des centres de regroupement et de tri avant leur valorisation. Ils sont ensuite expédiés vers des filières de valorisation dédiées : bois et panneaux, matelas et rembourrés, plastiques et métaux.

BIEN QU'ILS N'Y SOIENT PAS OBLIGÉS, QUELQUES MAGASINS COMMENCENT ÉGALEMENT À PROPOSER DES DISPOSITIFS DE REPRISE DU VIEUX MOBILIER.

■ LE TRI DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

L'objectif national de collecte, défini dans l'agrément d'OCADEEE, est de 10 kg par habitant en 2014 (service public + professionnels). OCADEEE est l'organisme coordonnateur qui regroupe notamment Ecologic et Eco-systèmes, les éco-organismes opérationnels qui se répartissent le territoire parisien.

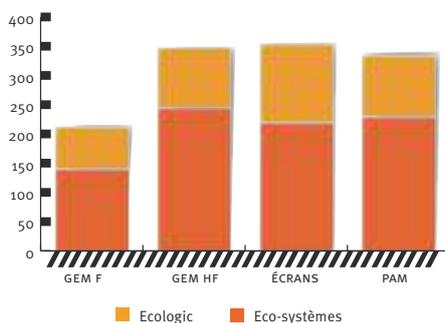
Dès 2007, la Mairie de Paris a conclu, avec cet organisme, une convention pour la récupération des DEEE* dans ses 7 CVAE et 7 points de regroupement des objets encombrants.

Les points de dépôt ou d'apport des DEEE sont les suivants :

- chez le vendeur ou dans les grandes surfaces de distribution, pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf ;
- auprès des recycleries ou associations qui les collectent ;
- en CVAE et sur les Eco Points Mobiles ;
- sur la voie publique après prise de rdv avec le service municipal.

En 2014, 1 118 tonnes de DEEE ont été collectées en CVAE.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR GRANDE FAMILLE DE DEEE



*GEM F** = Gros électroménager froid (congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs, ...)

*GEM HF** = Gros électroménager hors froid (appareils de cuisson, lavage, chauffage, informatique, ...)

Écrans = téléviseurs, moniteurs, ...

*PAM** = Petits appareils en mélange

Suite à une baisse des tonnages constatée depuis 2 ans, en raison notamment du pillage de ces appareils dans les points de collecte, les mesures mises en place en 2013 et 2014 ont permis d'inverser la tendance : +74 % de tonnages par rapport à 2012.

Par ailleurs, 373 tonnes de petits appareils électroménagers ont été captées dans le bac à couvercle jaune.

Au total, en 2014, 1 491 tonnes de DEEE ont été collectées par la Mairie de Paris, soit 0,7 kg par habitant.

QUEL QUE SOIT LE MODE DE COMMANDE (EN MAGASIN OU PAR INTERNET) LE FOURNISSEUR A L'OBLIGATION DE REPRENDRE GRATUITEMENT LES APPAREILS USAGÉS. IL S'AGIT DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR, EN VERTU DUQUEL UNE ÉCO-TAXE EST PAYÉE POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE.



■ Focus : une collecte solidaire des DEEE

Depuis 2013, en accord avec la mairie du 11^e, l'association Emmaüs et l'éco-organisme Eco-systèmes expérimentent une collecte de proximité des DEEE et autres petits objets. Cette collecte a lieu tous les 15 jours, sur 4 endroits différents de l'arrondissement. Un camion Emmaüs recueille les dons : gros électroménager, petits appareils (mixeur, aspirateur, fer à repasser, jouet, téléphone portable, ...), matériel informatique, téléviseurs mais également les textiles, livres et bibelots. Ces dons sont triés par Emmaüs : la partie encore en fonctionnement est revendue, le reste est confié à Eco-systèmes pour être dépollué et recyclé.

En 2014 cette collecte solidaire a été déployée dans 5 autres arrondissements (9^e, 10^e, 11^e, 16^e, 17^e) en collaboration avec les mairies d'arrondissements et les services techniques pour le choix des emplacements. Au total 35 tonnes d'objets ont été récupérées. Il est prévu d'étendre ce dispositif en 2015 à tout le périmètre d'intervention d'Eco-systèmes, puis à celui d'Ecologic.

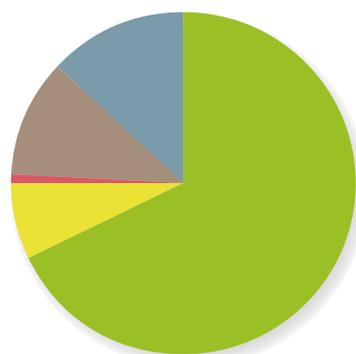
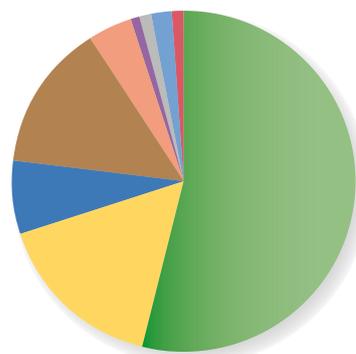
4.7 LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

La limitation de l'impact des déchets dangereux sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des autres déchets, est une mesure qui implique le respect de règles de sécurité pour leur stockage, et nécessite un traitement spécifique.

Les déchets sont à déposer en CVAE ou à faire enlever gratuitement sur rendez-vous, (informations sur **Paris.fr** ou en appelant le **3975**).

En 2014, 2 198 enlèvements à domicile ou en apport volontaire en CVAE ont été réalisés et **270 tonnes ont été collectées**, soit une progression de +25 % par rapport à 2013.

La Mairie de Paris a construit un partenariat avec Eco-DDS, éco-organisme opérationnel pour la collecte des déchets dangereux spécifiques des ménages. Il sera opérationnel en 2015.



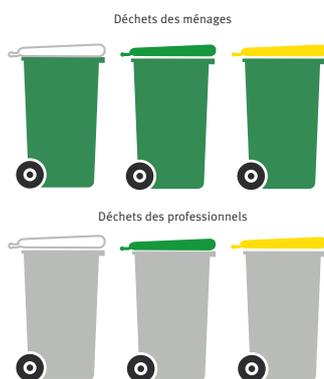
5 Les moyens affectés à la collecte des déchets

5.1 LES CONTENANTS

5.2 LES MOYENS HUMAINS

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS

5.1 LES CONTENANTS



■ LES BACS DE COLLECTE

La mise à disposition des bacs est gratuite pour les ménages. La redevance spéciale pour les entreprises et administrations collectées par les services municipaux intègre le coût de mise à disposition des bacs. Pour les particuliers comme pour les professionnels, les bacs sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès des divisions locales de propreté (informations sur Paris.fr). Des bacs supplémentaires peuvent être obtenus par les particuliers, associations ou entreprises en faisant la demande auprès du service municipal (coordonnées sur paris.fr). Depuis novembre 2012, les services mettent progressivement à disposition des producteurs de déchets non ménagers des bacs à cuve grise destinés à remplacer progressivement les anciens bacs à couvercle ocre.

Les bacs sont mis à disposition par 2 sociétés, Plastic Omnium et Contenur, qui assurent également leur maintenance et leur renouvellement sur demande. Ils sont progressivement tous équipés de puces afin de permettre à la Mairie de Paris, à terme, de connaître pour chaque site les quantités de bacs (et leurs volumes) présentés à la collecte.

LE PARC DE BACS AU 31 DÉCEMBRE 2014

MIS À DISPOSITION DES PARTICULIERS				MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS COLLECTÉS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX			
BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)	
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES
166 076	46 358 660	120 775	33 881 710	71 893	12 158 910	85 744	25 050 360

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

Deux sociétés assurent la fourniture et la maintenance des bacs à Paris.

PRESTATAIRES	ARRONDISSEMENTS
Plastic Omnium	1 ^e - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 5 ^e - 6 ^e - 7 ^e - 8 ^e 11 ^e - 12 ^e - 13 ^e - 14 ^e - 17 ^e - 18 ^e
Contenur	9 ^e - 10 ^e - 15 ^e - 16 ^e - 19 ^e - 20 ^e





■ LES COLONNES À VERRE

887 colonnes à verre aériennes insonorisées sont à disposition sur la voie publique. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui dessert environ 65 % des habitations. Leur nombre total peut varier d'une année sur l'autre en fonction des travaux de voirie qui peuvent nécessiter des déposes. Il existe également 53 colonnes à verre enterrées, réparties dans 13 arrondissements, soit 15 % de plus qu'en 2013. Ce dispositif présente des avantages. Le bruit, lors des dépôts de verre, est sensiblement diminué puisque

le caisson se trouve dans le sol. La fréquence de vidage est réduite car la capacité de contenance est supérieure aux colonnes aériennes. Enfin, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est facilitée car l'opercule est situé à 1,10 mètre de hauteur.

Depuis fin 2012, de nouvelles colonnes aériennes remplacent progressivement les anciennes.

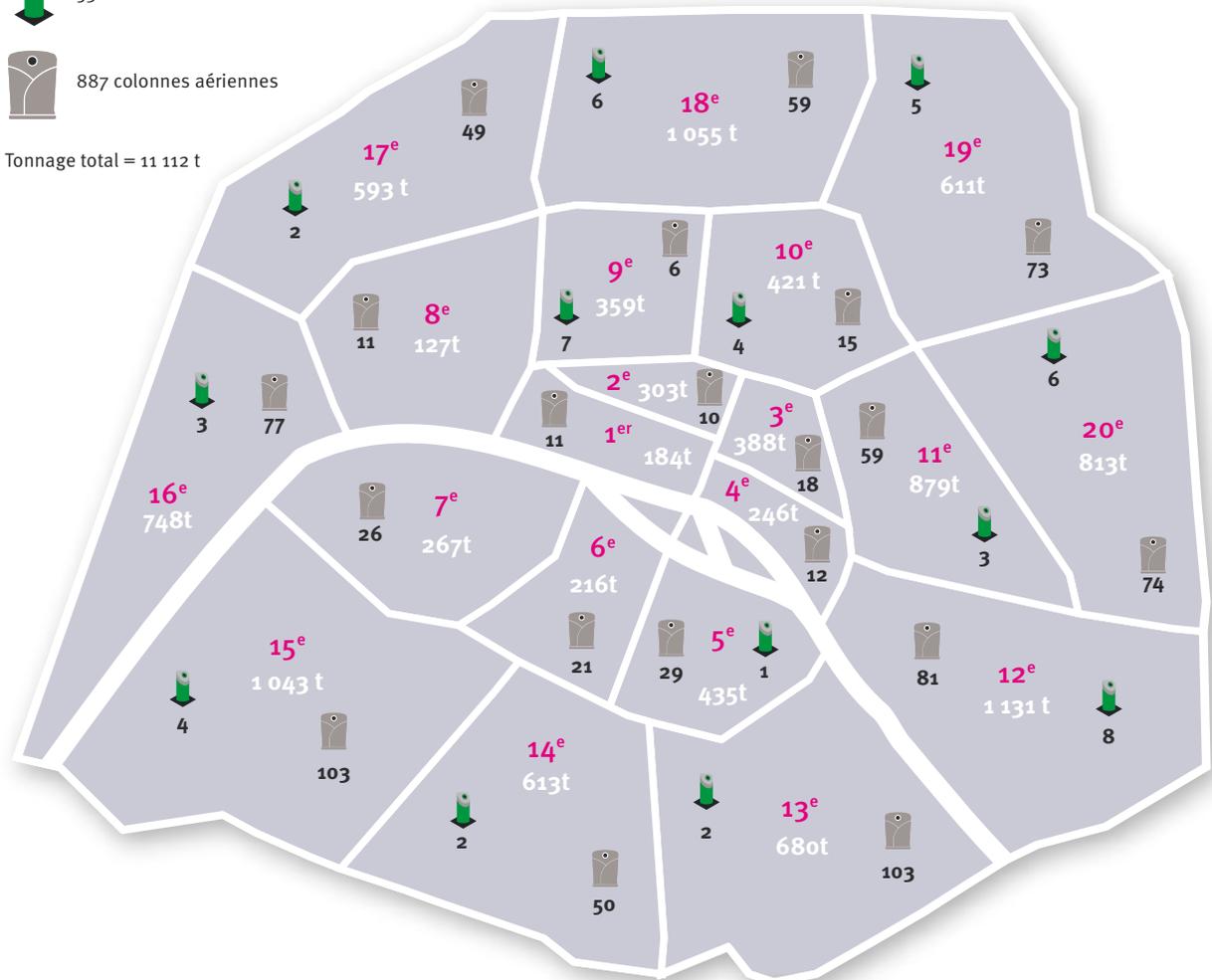
La Ville de Paris a exigé que ces nouveaux modèles permettent un gain sur le plan acoustique (83 décibels au lieu de 89 pour les anciens modèles). La couleur grise de ce mobilier urbain facilite l'intégration dans le paysage.

IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS

 53 colonnes enterrées

 887 colonnes aériennes

Tonnage total = 11 112 t



5.2 LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE



■ LES AGENTS OPÉRATIONNELS : LES EFFECTIFS RÉGIE (SERVICES MUNICIPAUX) ET ENTREPRISES

Agents municipaux

Les effectifs en régie sont comptabilisés au 31 décembre 2014. Ils sont exprimés en agents présents sur le terrain.

Pour la régie, en raison de la polyvalence des agents qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte. La collecte des objets encombrants (OE) est assurée sur le terrain par 536 éboueurs,

20 conducteurs, 52 chefs d'équipe et 12 agents de maîtrise, soit 620 agents (dont 27 femmes). Par ailleurs, 105 agents (dont 5 femmes) effectuent des missions de collecte exceptionnelles (vidages supplémentaires de RDP, pré-collecte sur certains marchés de quartier, collecte de feuilles etc.).

Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par 1017 agents.

Collectes OM + MM	Femmes	Hommes	TOTAL
Ripeurs (éboueurs)	28	567	595
Conducteurs	6	345	351
Chefs d'équipe	0	57	57
Agents de maîtrise	1	13	14
TOTAL	34	983	1 017

Effectifs privés

Les entreprises prestataires déclarent leurs effectifs (hors intérimaires) au 31 décembre 2014. Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par 805 salariés.

Collectes OM + MM	Femmes	Hommes	TOTAL
Ripeurs (éboueurs)	0	452	452
Conducteurs	0	299	299
Chefs d'équipe	1	23	24
Agents de maîtrise	2	28	30
TOTAL	3	802	805

Par ailleurs, les entreprises privées assurent la collecte du verre et mobilisent 76 salariés masculins sur le terrain et mettent à disposition de la Police pour l'enlèvement des déchets, 6 salariés masculins.

Au total, 2 629 personnes, dont 69 femmes, sont chargées de la collecte municipale des déchets produits sur l'ensemble de Paris.



La féminisation des métiers de la collecte

Depuis 2002, année de l'ouverture du métier d'éboueur aux femmes, leur nombre a augmenté dans les services municipaux (66 femmes en régie).

Le Service technique de la propreté de Paris présente un taux de féminisation de 4,5 %.

Bilan des procès-verbaux dressés

20 598 procès-verbaux ont été dressés en 2014, dont 15 532 concernaient le dépôt sauvage de déchets ou un défaut de présentation des bacs. 10 nouveaux inspecteurs ont été recrutés en 2014, et ont été autorisés à verbaliser à partir de fin mai.

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets ;
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires) ;
- Les ambassadeurs de la prévention et du tri pour encourager les usagers et les aider à trier leurs déchets ;
- Les inspecteurs de salubrité pour prévenir ou sanctionner le non-respect de la présentation des bacs et objets encombrants (horaires, dépôts dans les conteneurs...).

■ BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

L'ÉVOLUTION À LA BAISSÉ DU NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL QUI SEMBLE APPARAÎTRE DEMANDE À ÊTRE CONFIRMÉE UNE FOIS QUE LES CHIFFRES DE 2014 SERONT CONSOLIDÉS.

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Des agents, relais de prévention hygiène et sécurité, réalisent un suivi de ces accidents et participent à la politique de prévention des risques professionnels.

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ DE COLLECTE DES ÉBOUEURS

Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent plus de 90 % du total des accidents liés à l'activité de collecte.

TYPES DE COLLECTE	2012	2013	2014 *	2014/2013
Collecte OM-MM	335	376	316	- 15,9 %
Collecte OE	150	195	149	- 23,5 %
Collecte des marchés	21	30	36	+ 20,0 %
TOTAL	487	601	501	- 16,6 %

* Ces chiffres sont provisoires : il faut 1 an pour obtenir des chiffres définitifs compte tenu des délais d'homologation des accidents.

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS



■ NOMBRE DE VÉHICULES AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, 493 bennes et 174 petits utilitaires collectent les déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont de différentes dimensions (7 m³ à 22 m³) afin de s'adapter aux différentes configurations de voies (cf tableau sur les caractéristiques des bennes). Les petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

La baisse du nombre de bennes dans le privé pour les flux OM et MM s'explique par la nouvelle organisation proposée suite au renouvellement des marchés de collecte.

La diminution du nombre de bennes pour objets encombrants dans le privé est consécutive à la mise en place de la filière des Déchets d'éléments d'ameublement dans les CVAE. Le nombre d'enlèvement de caissons pour le flux « tout venant » a ainsi été fortement réduit.

Pour répondre à la volonté municipale de sortir du diesel, la Ville de Paris renouvelle dès maintenant son parc avec des bennes à motorisation Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). Elle dispose en effet d'une solide expérience de ce type de motorisation dont les premiers modèles ont été utilisés dès 2002 à Paris pour la collecte des déchets.

Parallèlement, les services testent les innovations technologiques, qui peuvent porter sur la motorisation, les équipements... afin de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins du service. Une attention particulière est portée sur la limitation des différentes pollutions, qu'elles soient atmosphériques ou sonores. Elle impose également aux prestataires de collecte privés en contrat de ne plus recourir au diesel. Les mêmes exigences seront imposées aux futurs prestataires de collecte du verre dont les marchés seront renouvelés mi-2016.

Fin 2014, 78 % des bennes régie et privé fonctionnent au GNV.

TYPES DE VÉHICULES (état au 31/12/2014)	RÉGIE	PRIVÉ	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	241	226	467
<i>dont GNV</i>	154	207	361
Bennes encombrants (OE)	8	14	22
<i>dont GNV</i>	8	14	22
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	174	0	174
TOTAL	423	240	663

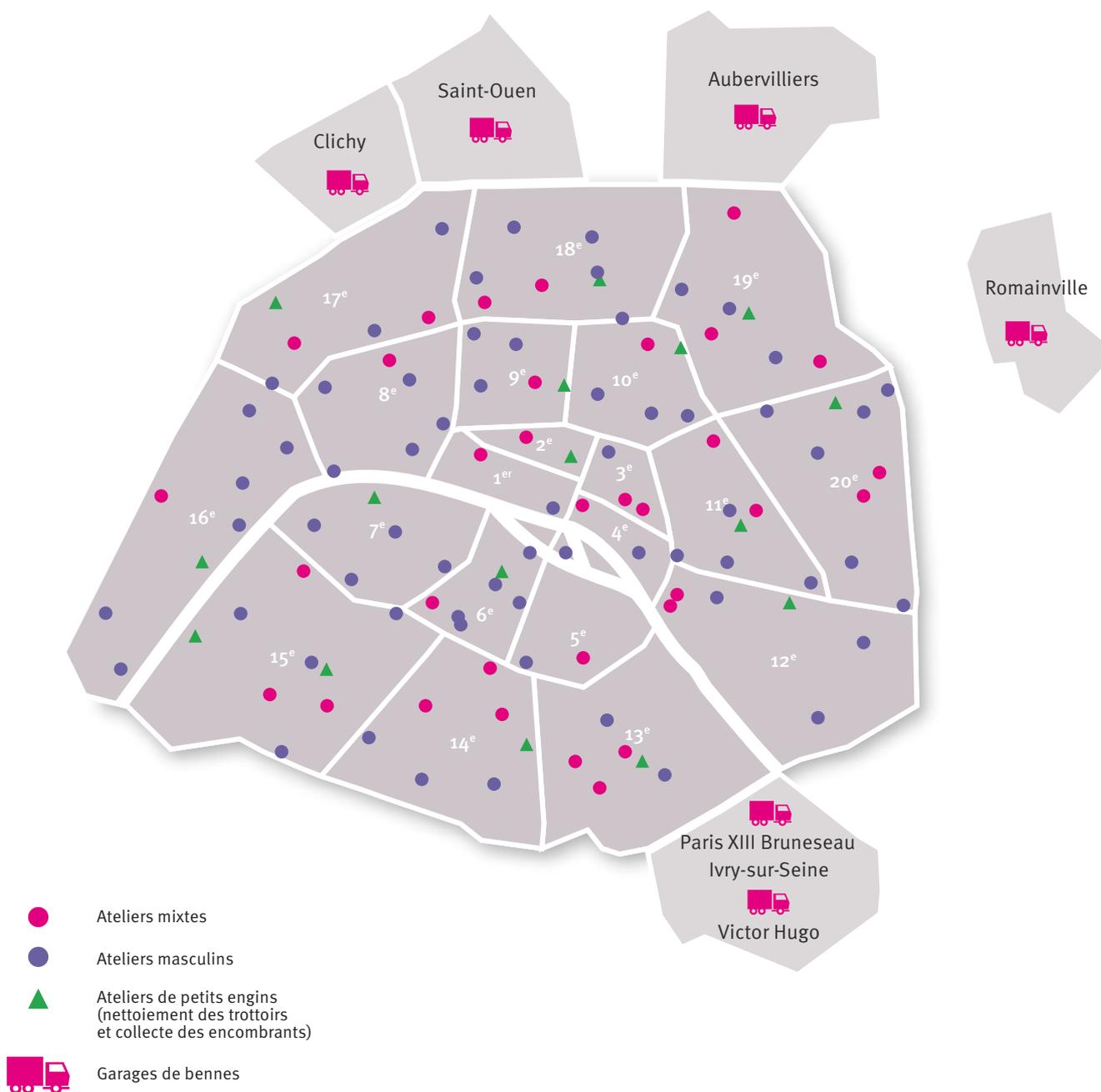
CARACTÉRISTIQUES DES BENNES

TYPES DE BENNE	VOLUME	POIDS TOTAL EN CHARGE	CHARGE UTILE	DIMENSIONS
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	conforme code de la route
Voie extra-large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	conforme code de la route

Pour assurer la collecte, la Mairie de Paris dispose d'un foncier important : 6 garages et plus d'une centaine de locaux sociaux, appelés ateliers pour les éboueurs.

En 2014, les travaux de remise en état du garage d'Aubervilliers ont commencé par la réfection totale des aires de lavage. Au 2^e semestre 2015, doivent commencer les travaux de réhabilitation définitive de la halle du garage. Ces travaux lui permettront de retrouver sa capacité d'origine et de faire d'importantes mises aux normes dans l'atelier de maintenance notamment afin d'accueillir et entretenir des véhicules GNV.

CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



6 Le traitement des déchets

6.1 L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

6.2 LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

6.3 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

6.4 LE STOCKAGE DES DÉCHETS " ULTIMES " PAR LE SYCTOM

Les déchets collectés par la Mairie de Paris suivent des filières de traitement très diverses, faisant intervenir plusieurs acteurs.

A l'échelle des déchets ménagers du territoire parisien, le Syctom assure le traitement de la majorité des déchets collectés par la Mairie de Paris.



6.1 L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

■ LES ACTEURS DU TRAITEMENT

Le Syctom assure le traitement des ordures ménagères résiduelles, des collectes sélectives (hors emballages en verre), des biodéchets, et d'une partie des déchets occasionnels (objets encombrants, gravats...).

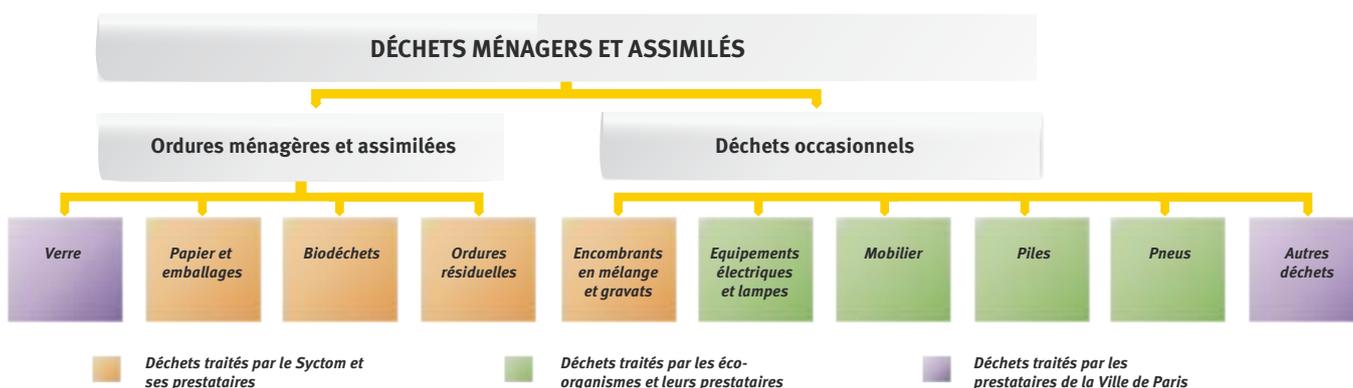
Au sein du Syctom, le traitement s'appuie sur 4 types d'installations : les centres de tri des collectes sélectives, les centres de transfert des déchets occasionnels, les usines de valorisation énergétique et les installations de stockage des déchets.

Les emballages en verre collectés par la Mairie de Paris sont repris directement par la société Saint-Gobain dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et Eco-Emballages.

Les déchets occasionnels triés dans les caissons des CVAE sont acheminés directement dans les filières de traitement adaptées par diverses entreprises qui en assurent la valorisation ou l'élimination. Il s'agit, soit

de prestataires de la Mairie de Paris, soit de prestataires des éco-organismes lorsque ces derniers viennent collecter les déchets dans les CVAE parisiens.

■ **LES MODES DE TRAITEMENT PAR TYPE DE DÉCHETS**



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES, LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES (HORS CEUX EN VERRE)

Ces déchets sont traités par valorisation énergétique, valorisation matière et enfouissement, comme présenté en détails dans les parties VI.2, VI.3. et VI.4.



LES EMBALLAGES EN VERRE

Le verre d'emballage est traité par valorisation matière. Il est d'abord acheminé vers des plateformes de regroupement, puis dans un centre de traitement où l'entreprise Saint Gobain, procède à des tris successifs pour le purifier. Le verre est ensuite broyé (calcin) puis fondu pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.

LES BIODÉCHETS

Les biodéchets collectés sur les marchés alimentaires sont traités par valorisation organique dans des installations de compostage. Mélangés à d'autres types de biodéchets, ils suivent plusieurs phases de traitement (fermentation, maturation, tamisage...) avant de devenir du compost qui sera ensuite réutilisé dans l'agriculture.

LES ENCOMBRANTS EN MÉLANGE ET LES GRAVATS

Ces déchets sont traités par valorisation matière (54 % sont recyclés) et par enfouissement dans des Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) ou Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) pour les gravats triés, comme présenté dans les parties VI.3. et VI.4.



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS / GRAVATS

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Les éco-organismes agréés Ecologic et Eco-systèmes procèdent à l'enlèvement de ces déchets dans les CVAE municipaux et dans leurs points d'apport volontaire. Les DEEE qui ne sont pas réemployés sont démantelés puis traités principalement par valorisation sous forme de nouvelles matières premières, et par valorisation énergétique. Sont ainsi recyclés : le plastique, le verre des tubes cathodiques, les métaux ferreux et non ferreux. Les matières dangereuses (condensateurs, plastiques contenant des composés réglementés et autres substances dangereuses...) sont envoyées dans des Installations de stockage de déchets dangereux (ISDD).

PLUS D'INFORMATION :
[HTTP://WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM/](http://www.ecologic-france.com/)
[HTTP://WWW.ECO-SYSTEMES.FR/](http://www.eco-systemes.fr/)



DEEE

LES LAMPES ET NÉONS

L'éco-organisme agréé Recylum procède à l'enlèvement de ces déchets en CVAE et dans ses points d'apport volontaire.

Les lampes et tubes néons sont traités par valorisation matière après extraction des éléments polluants (contenu mercuriel des poudres fluorescentes). Après broyage, un tri permet de séparer le verre et les métaux qui sont ensuite recyclés.

Les ampoules à filaments, dont les halogènes, ne rentrent pas dans ce périmètre et ne sont pas recyclés.

PLUS D'INFORMATION SUR :
[HTTP://WWW.RECYLUM.COM/](http://www.recylum.com/)



LAMPES

LES PILES ET ACCUMULATEURS

Les éco-organismes agréés Corepile et Screlec procèdent à l'enlèvement de ces déchets en CVAE ou directement dans d'autres points d'apport volontaire. Les piles et accumulateurs sont broyés puis traités par valorisation matière. Les techniques utilisées, procédé chimique ou thermique, visent à isoler les métaux qui pourront ensuite être recyclés. Les autres composants chimiques sont soit détruits dans des installations adaptées, soit réutilisés pour la fabrication d'autres piles, soit recyclés dans l'industrie chimique.

PLUS D'INFORMATION SUR :
[WWW.COREPILE.FR/](http://www.corepile.fr/)
[WWW.SCRELEC.FR](http://www.screlec.fr/)

PILES ET
ACCUMULATEURS

DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

L'éco-organisme agréé Eco-mobilier procède à l'enlèvement de ces déchets dans les CVAE municipaux (cf. page 49).

Ils sont ensuite expédiés vers des filières de valorisation dédiées. Environ 23 % des différents matériaux (bois panneau, matelas et rembourrés, métal...) sont recyclés. Les autres déchets sont incinérés ou enfouis.

PLUS D'INFORMATION SUR :

[HTTP://WWW.ECO-MOBILIER.FR/](http://www.eco-mobilier.fr/)



AMEUBLEMENT

LES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux, ou déchets diffus spécifiques qui se retrouvent en CVAE sont de différentes natures (batteries, huiles de vidange, peintures, acides/bases, solvants organiques et chlorés, produits phytosanitaires...). Plusieurs entreprises spécialisées, prestataires de la Mairie de Paris, assurent leur élimination.

PLUS D'INFORMATION SUR :

[HTTPS://WWW.ECODDS.COM/](https://www.ecodds.com/)



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)

LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS (MNU) ET LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI).

Les éco-organismes Cyclamed et DASTRI assurent la collecte (en pharmacie) et le traitement, respectivement des médicaments non utilisés et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues).

PLUS D'INFORMATION SUR :

[HTTP://WWW.CYCLAMED.ORG/](http://www.cyclamed.org/)

[HTTPS://WWW.DASTRI.FR/](https://www.dastri.fr/)



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES

LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

Les opérateurs de la collecte des textiles sont multiples sur le territoire parisien. Trois d'entre eux, Ecotextile, Le Relais 75, Le Relais Val de Seine, ont conclu une convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris pour installer des conteneurs sur l'espace public. Ils en assurent la bonne gestion.

La part des TLC qui ne peuvent être réemployés (cf. partie Prévention) est réutilisée en chiffon d'essuyage ou recyclée par effilochage, par exemple en matériaux d'isolation. Cela représente environ 33 % des tonnages collectés. Seulement 6% des TLC collectés sont valorisés par incinération ou enfouis.

PLUS D'INFORMATION SUR :

[WWW.ECOTLC.FR/](http://www.ecotlc.fr/)



TEXTILES

6.2 LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

■ LES CENTRES DE TRI

Les centres de tri de collectes sélectives du Syctom

Les centres de tri des collectes sélectives reçoivent les déchets des bacs à couvercle jaune triés par les habitants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage.

- Paris : Paris XV et Ivry-Paris XIII ;
- Romainville et Sevrans (93) ;
- Issy-les-Moulineaux (Isséane) et Nanterre (92).

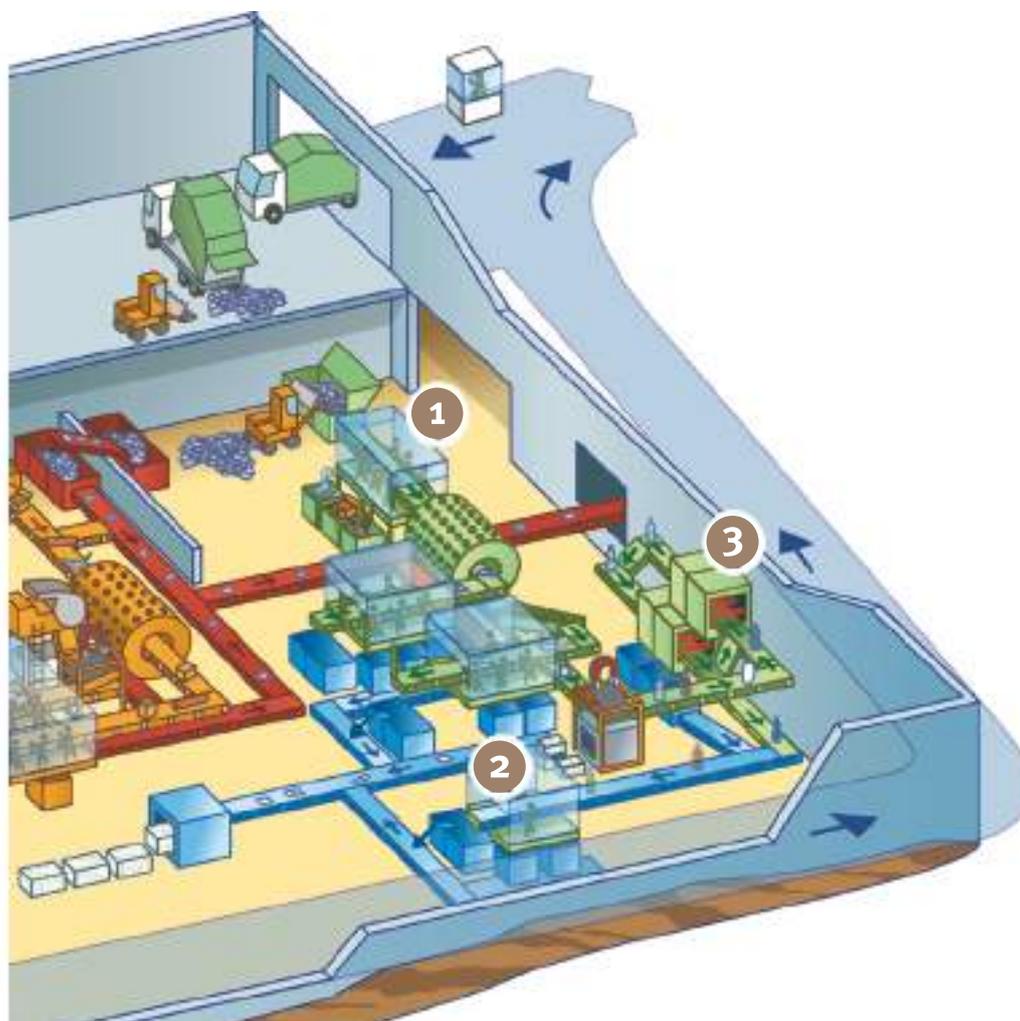
En complément des centres de tri privés sont utilisés : Gennevilliers (92), Chelles (77), et Le Blanc-Mesnil (93).

Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération, soit vers les centres de stockage.

Les centres de tri des déchets occasionnels

Pour les objets encombrants en mélange déposés en CVAE, le Syctom fait appel à des centres de tri et de transfert privés : Châtillon, Noisy-le-Sec, Pierrefitte, La Courneuve.

SCHÉMA DU PROCÉDÉ DE TRI DU CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES D'ISSÉANE

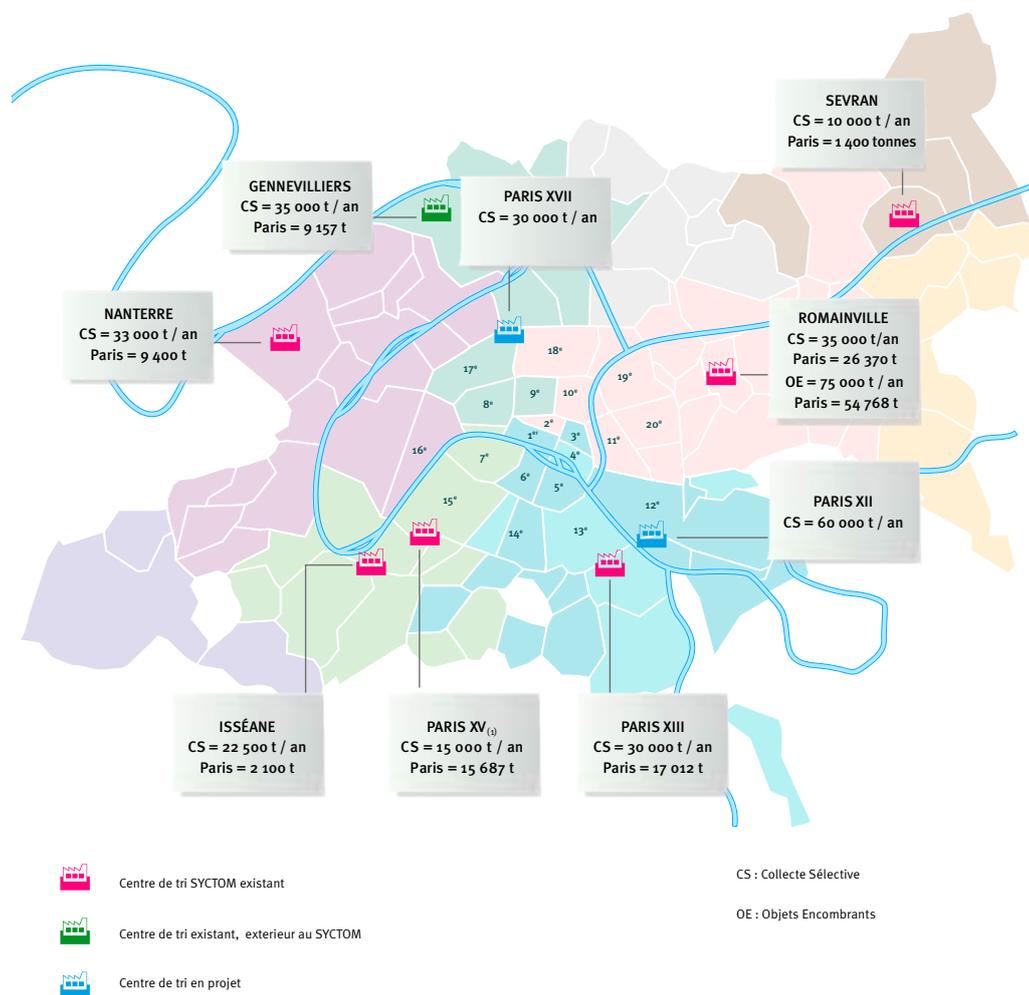


- 1** Après avoir subi un contrôle qualité lors de son déchargement, le contenu des bennes de collecte sélective arrive dans une cabine de pré-tri où sont retirés les gros cartons et les indésirables (sacs plastique, verre, ...). Il passe ensuite dans un trommel. Ce crible rotatif sépare les produits selon leur taille en trois flux (fin, moyen, grand), afin de les orienter vers d'autres étapes de tri.
- 2** La fraction moyenne, composée de papiers et d'emballages, passe sur un crible qui sépare les corps plats des corps creux. Ces derniers (canettes, boîtes de conserve, bouteilles en plastique) passent sous un séparateur magnétique qui récupère les éléments en acier, conditionnés ensuite par la presse à paquets.
- 3** Le flux majoritaire des corps creux passe successivement sous deux machines de tri optique à reconnaissance infrarouge.

La première trie les plastiques épais (produits d'entretien, bouteilles de lait, ...), des plastiques plus fins (bouteilles d'eau, de soda, ...). Le plastique fin est dirigé vers la deuxième machine de tri optique, qui distingue le plastique clair du coloré.

La séparation est affinée manuellement, ensuite, chaque matériau est conditionné en balles pour préparer son transport vers la filière de recyclage appropriée

IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES* UTILISÉS PAR PARIS ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM CORRESPONDANTS



(a) demande de modification de capacités d'exploitation en cours d'instruction

* Les 11 centres de traitement privés utilisés par le Syctom pour les objets encombrants ne sont pas représentés. Ces centres peuvent recevoir des déchets occasionnels en apport direct ou en transfert depuis d'autres sites (notamment les CVAE parisiens).

Un bassin versant est un territoire, ou une zone de collecte, regroupant plusieurs communes qui utilisent un même centre de traitement. Cette carte indique uniquement les capacités des centres de traitement (en tonnes par an) et les flux parisiens de collectes sélectives d'emballages entrant dans ces centres (en tonnes). En 2019, un deuxième centre de tri intra-muros devrait voir le jour dans le nord de Paris, implanté dans le futur éco-quartier Clichy-Batignolles (17^e).

En 2014, le Syctom a effectivement traité 174 376 tonnes de déchets dans ses centres de tri et dans des centres extérieurs dont 120 807 tonnes ont été effectivement recyclées. A l'échelle du Syctom, la valorisation matière, tous matériaux confondus, représente 711 773 tonnes, soit 29,5% des déchets. Pour Paris, cela représente 173 454 tonnes de déchets recyclés (hors métaux issus d'incinération) dont 53 178 tonnes issues des collectes de multimatériaux recyclables.

■ RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

Les données publiées concernent les déchets contenus dans le bac à couvercle jaune. Les résultats de valorisation matière indiqués correspondent à la totalité des déchets déversés par les communes adhérentes (la ventilation de la valorisation par commune n'est pas possible).

Par ailleurs 56 % des objets encombrants envoyés au Syctom sont recyclés et les résidus sont acheminés vers des Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

	2012	2013	2014
Total des déchets triés livrés au Syctom (collectes sélectives)	169 182	168 198	174 376
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	119 723 (70,8 %)	119 479 (71,0 %)	120 807 (69,3 %)
Emballages papiers et cartons	33 347	35 227	39 934
Briques alimentaires	1 019	1 177	1 171
Journaux/Magazines	55 463	52 432	50 617
Autres papiers et cartons	17 575	17 705	15 619
Emballages en plastique	9 380	9 884	10 231
Métaux ferreux (acier)	2 434	2 505	2 485
Métaux non ferreux (aluminium)	162	207	220
Petit électroménager	343	342	373
Autres (stock)			157
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les ISDND	49 459 (29,2 %)	48 719 (29,0 %)	53 569 (30,7 %)

A ce total il faut ajouter 113 935 tonnes d'emballages en verre qui ne transitent pas par le Syctom. La valorisation de ce flux est gérée directement par les collectivités adhérentes.

ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGE ENVOYÉ PAR LE SYCTOM EN FILIÈRE DE RECYCLAGE EN 2013	ÉCONOMIES RÉALISÉES		
	EN MATIÈRES PREMIÈRES	EN CO ₂	EN ÉNERGIE
2 485 tonnes d'acier	3 521 t de minerai de fer 1 426 t de coke (charbon) 2 711 m³ d'eau	4 473 t	15 760 MWh
220 tonnes d'aluminium	498 t de bauxite 1 983 m³ d'eau	161 t	6 513 MWh
113 935 tonnes de verre	75 197 t de sable 61 524 m³ d'eau	45 574 t	124 822 MWh
10 231 tonnes de plastiques	8 514 m³ de pétrole 2 501 480 m³ de gaz naturel 85 756 m³ d'eau	12 277 t	123 039 MWh
107 341 tonnes de papier-carton	280 160 t de bois 1 810 843 m³ d'eau	4 293 t	1 178 783 MWh

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-Emballages

6.3 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

■ LES USINES D'INCINÉRATION

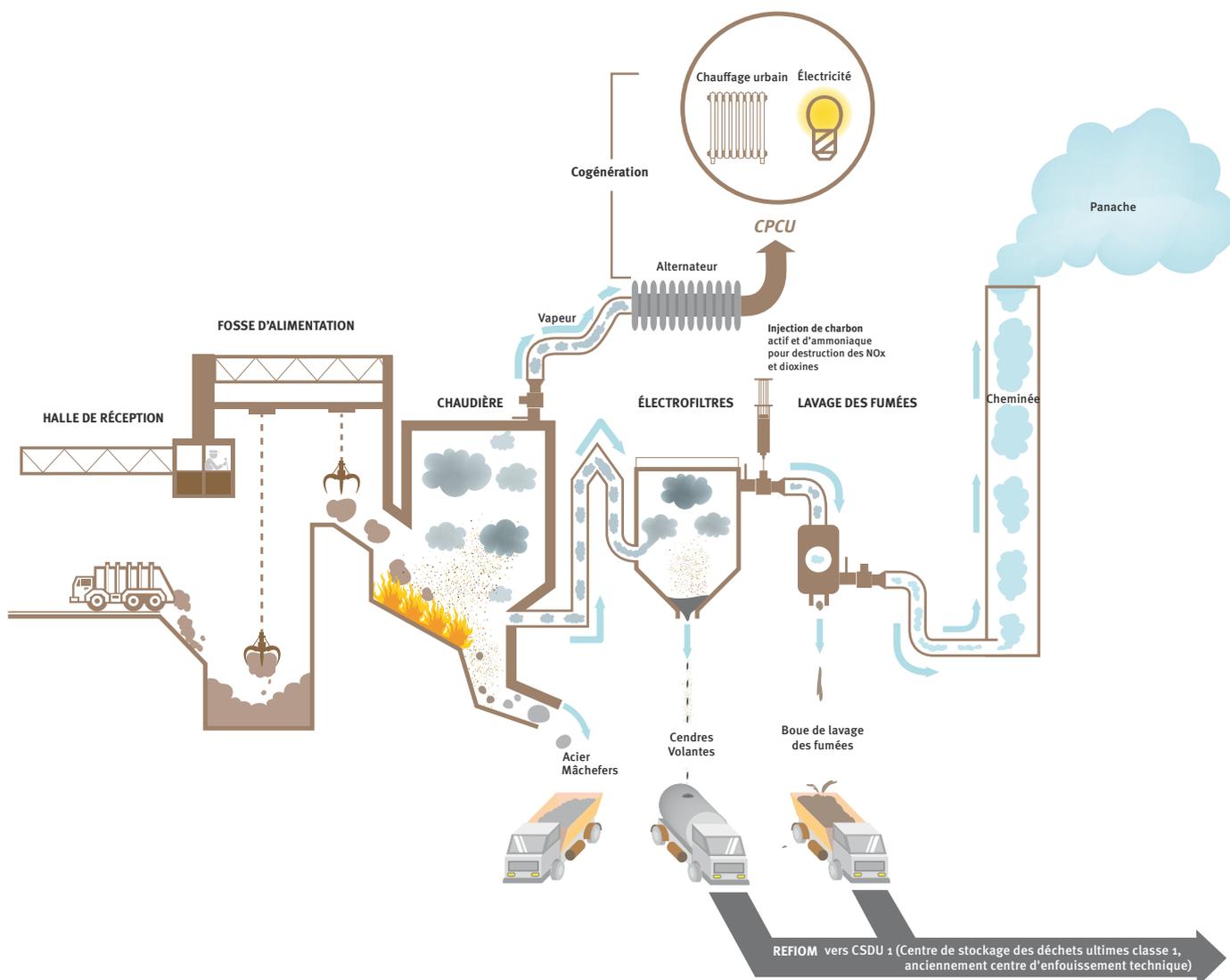
Les usines d'incinération du Syctom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. Des centres privés sont utilisés en complément.

Elles reçoivent différents types de déchets : les ordures résiduelles, les refus de tri des collectes sélectives...

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) utilise la vapeur issue des usines d'incinération pour alimenter

en chauffage 300 000 équivalents logements de 70 m² (900 000 tonnes de CO₂ économisées par rapport à une production thermique classique).

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de stockage des déchets dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

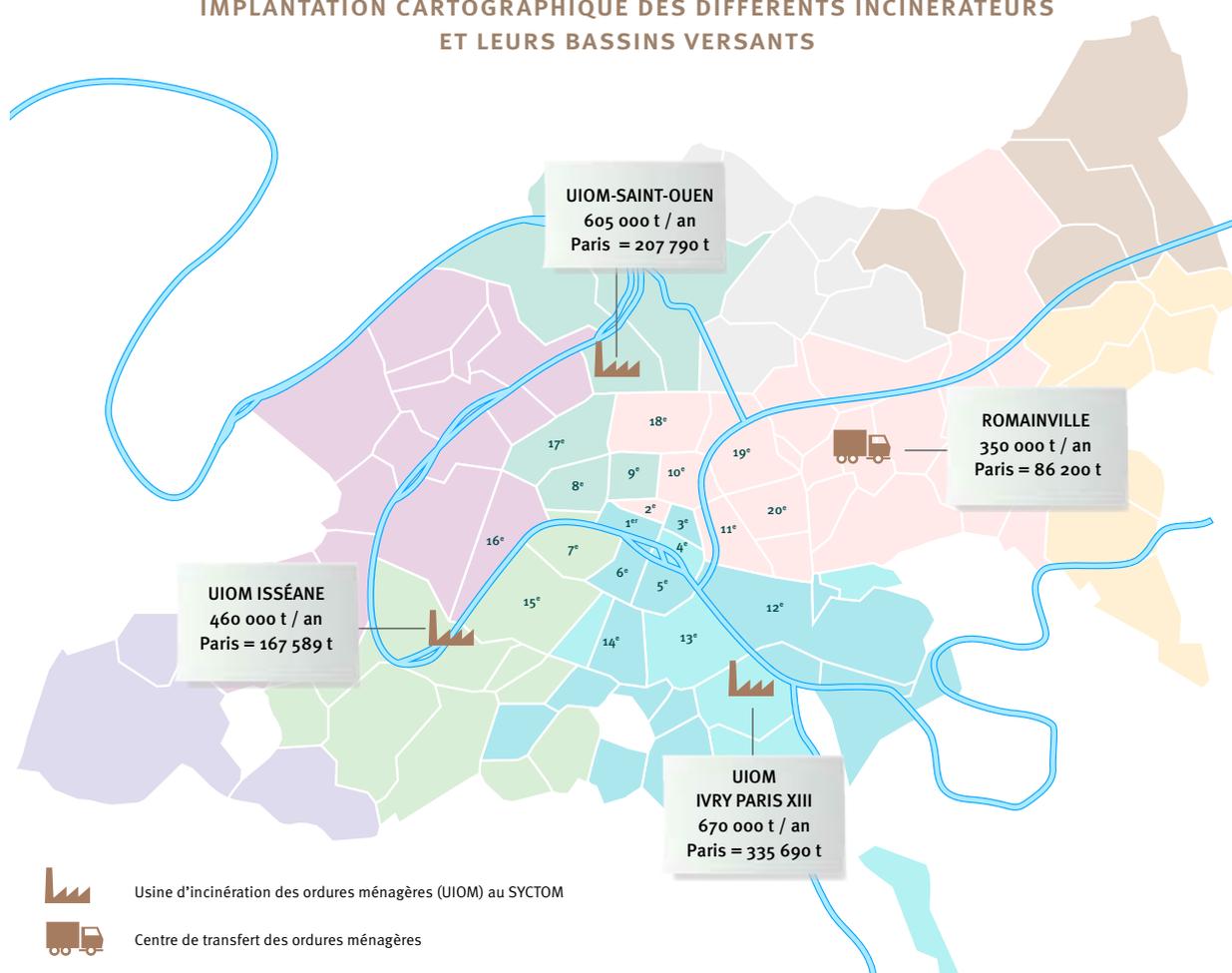


■ RÉSULTATS DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique sont mesurées par l'exploitant et par des laboratoires agréés extérieurs. Les principaux polluants mesurés sont les poussières, les oxydes d'azote et de soufre, les gaz acides, le monoxyde de carbone et les métaux lourds (cadmium, mercure, dioxines, ...). Grâce à un traitement des fumées renforcé, les rejets atmosphériques se situent en-dessous des seuils des normes en vigueur.

Les résultats sont transmis régulièrement à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et aux Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des installations concernées dont la mission est d'informer la population sur le fonctionnement et l'impact des 3 usines d'incinération du Syctom. Les résultats sont également consultables sur syctom-paris.fr.

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS



Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couvercle vert).

RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

CENTRES D'INCINÉRATION	TOTAL 2014
Total incinéré (dont refus de tri et déclassements)	1 864 570 t
Sous-produits valorisés	3 centres Syctom + 5 Privés
Électricité	115 034 MWh
Vapeur	2 788 107 MWh
Mâchefers	332 959 t
Ferrailles	35 403 t
Non ferreux (Aluminium, zinc, ...)	2 866 t
Résidus non valorisés	
Cendres (REFIOM) et boues d'épuration	46 297 t

EN 2014, LE SYCTOM A INCINÉRÉ 1 864 570 TONNES DE DÉCHETS. À L'ÉCHELLE DU SYCTOM, LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE REPRÉSENTE 61,8% DES DÉCHETS

POUR PARIS, CELA REPRÉSENTE 872 033 TONNES DE DÉCHETS INCINÉRÉS.

■ LA RECONSTRUCTION DE L'USINE D'IVRY PARIS 13

Le Syctom doit continuellement entretenir, moderniser et renouveler ses installations afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets. La reconstruction de l'usine d'Ivry en est un exemple. Construit en 1969, et initialement prévu pour 40 ans d'exploitation, le centre fait l'objet de travaux depuis quelques années pour le maintenir en activité. En juillet 2014, le Syctom a retenu le groupement IP13 (filiale Suez Environnement) pour mener la conception, la construction et l'exploitation du futur centre. Celui-ci sera prévu pour traiter moins de déchets que le centre actuel et pourrait coupler une unité de valorisation énergétique et une unité de valorisation organique.

6.4 LE STOCKAGE DES DÉCHETS DITS « ULTIMES » PAR LE SYCTOM

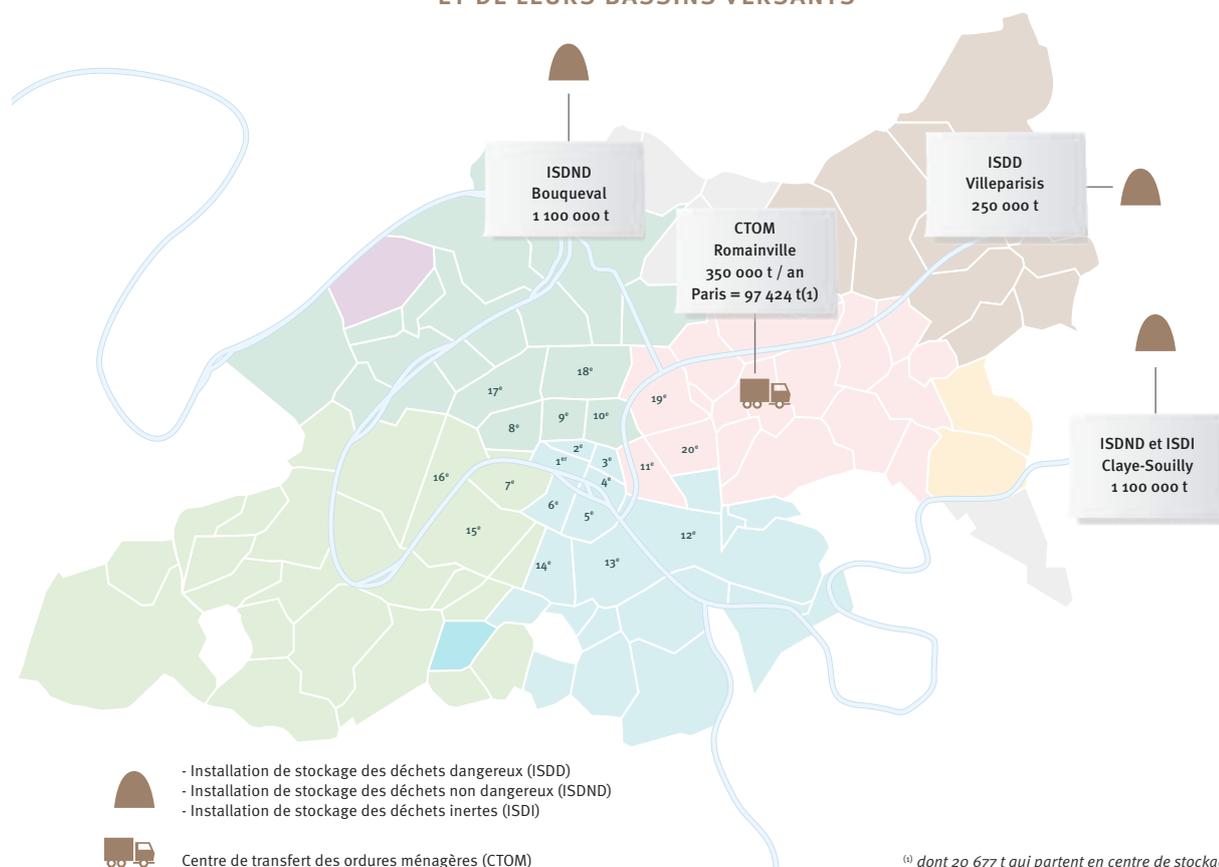
■ DÉFINITION ET SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les installations de stockage recueillent les déchets dits « ultimes », c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas de solution de valorisation viable sur le plan technique, économique et environnemental.

On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés des déchets stockés :

- Les Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place ;
- Les Installations de stockage des déchets dangereux (ISDD). Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex : amiante, ...) ;
- Les Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) sont réservées aux gravats triés.

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE LEURS BASSINS VERSANTS



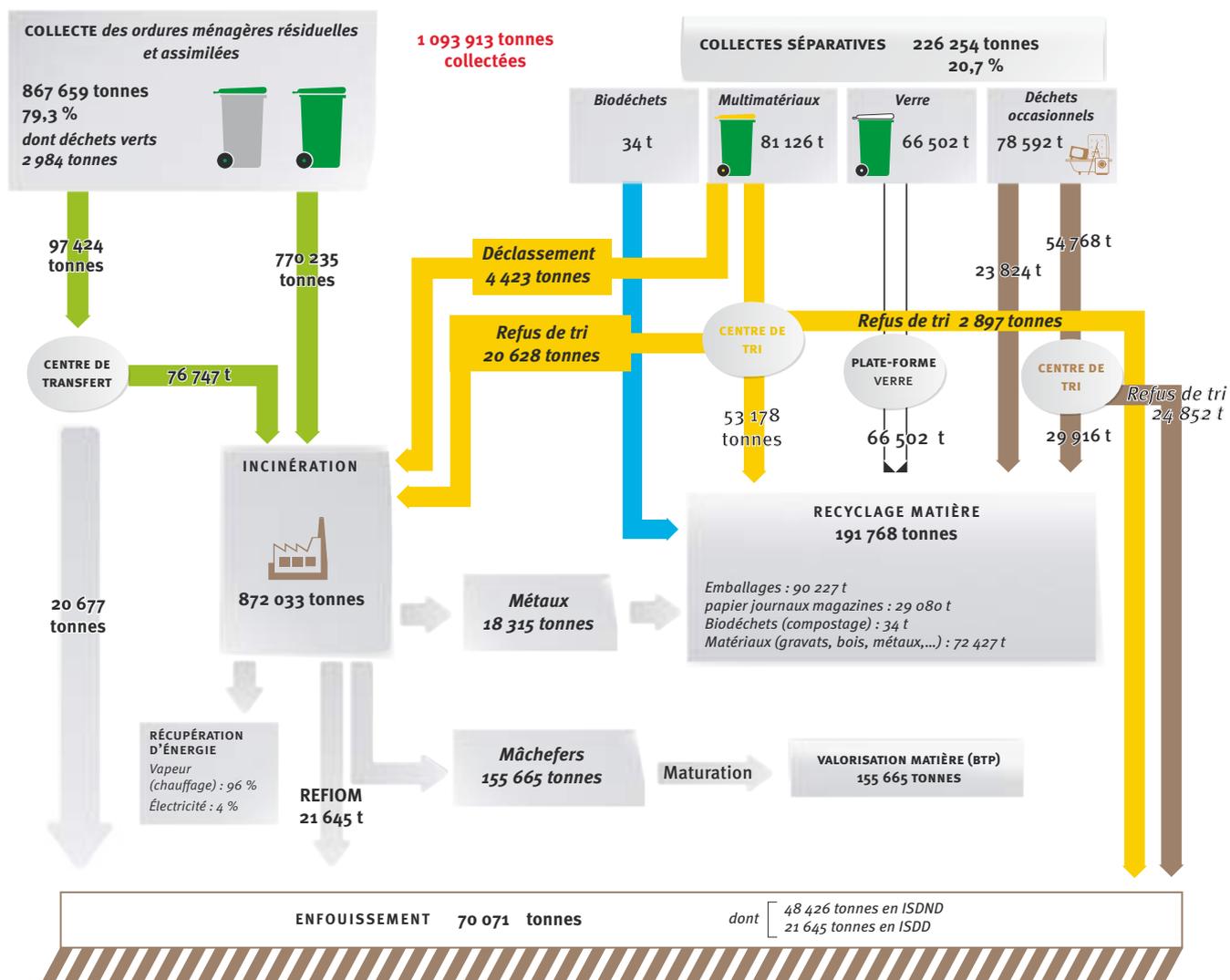
EN 2014, À L'ÉCHELLE DU SYCTOM, L'ENFOUISSEMENT REPRÉSENTE 8,7 % DES DÉCHETS, DONT 211 102 TONNES EN ISDND, 46 297 TONNES DE REFIOM ENFOUIES EN ISDD, ET 6 838 TONNES DE GRAVATS ISSUS DES DÉCHÈTERIES DU SYCTOM ENFOUIES EN ISDI. POUR PARIS, CELA REPRÉSENTE 70 071 TONNES DE DÉCHETS ENFOUIS DONT 48 426 TONNES EN ISDND ET 21 645 TONNES DE REFIOM* EN ISDD.

SYNTHÈSE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2014, le tonnage collecté a baissé de 1,3 %.
Le recyclage matière a augmenté de 2,69 %.

GRÂCE À L'ACTION CONJUGUÉE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET L'AUGMENTATION DU RECYCLAGE, LE TONNAGE DES DÉCHETS ENFOUIS A BAISSÉ 25,8 %, ET CELUI DES DÉCHETS INCINÉRÉS EST RESTÉ STABLE.

SCHEMA DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS



PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (TONNAGES ENTRANTS)

Filière de traitement	2013 (tonnages)	2013 (part en %)	2014 (tonnages)	2014 (part en %)	Variation du tonnage admis 2013-2014
Incinération	878 804	78,96 %	872 033	79,72 %	-0,77 %
Recyclage ¹	168 909	15,18 %	173 454	15,86 %	2,69 %
Enfouissement ²	65 284	5,87 %	48 426	4,43 %	-25,82 %
TOTAL	1 112 997		1 093 913		

¹ les matériaux issus de l'incinération ont été retranchés pour ne pas les compter deux fois.

² les REFIOM issus de l'incinération (envoyés en ISDD) ne sont pas comptabilisés.

7 Les éléments financiers

7.1 LES DÉPENSES 2014

7.2 LES RECETTES 2014

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 LES DÉPENSES 2014

■ COÛT ET FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Mairie de Paris a confié au Syctom la compétence du traitement des déchets et prend directement en charge la collecte.

■ LES DÉPENSES 2014

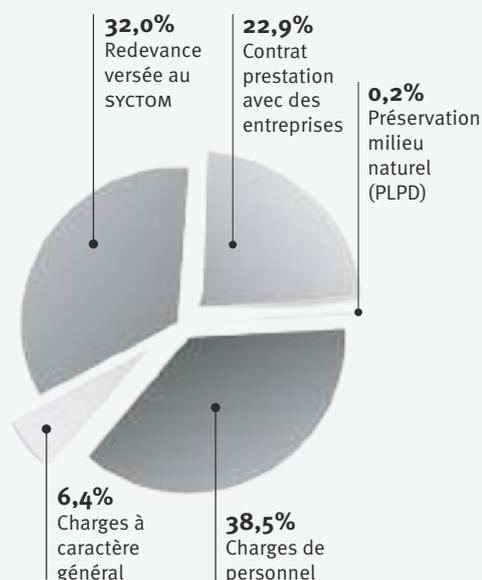
Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que Paris assume pour assurer le service de collecte et traitement. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à ce service. Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure.

+ 3,9 % de dépenses de fonctionnement

En 2014, les dépenses de fonctionnement hors celles affectées aux valeurs locatives sont les suivantes :

- Contrats de prestations avec les entreprises : **89,6 M€**
 - Collecte des déchets : 79,0 M€
 - Fourniture et maintenance des bacs : 5,4 M€
 - Gestion CVAE et encombrants : 5,3 M€
- Charges de personnel : **150,9 M€**
- Charges à caractère général comprenant les dépenses de prévention : **26,0 M€**
- Redevance versée au Syctom pour le traitement des déchets : **125,6 M€**

Dépenses de fonctionnement



- 15,1 % de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **18,6 M€** en 2014 contre 21,9 M€ en 2013. Cette différence conjoncturelle s'explique notamment par le démarrage des travaux de construction de la collecte pneumatique dans la ZAC Clichy-Batignolles en 2013.

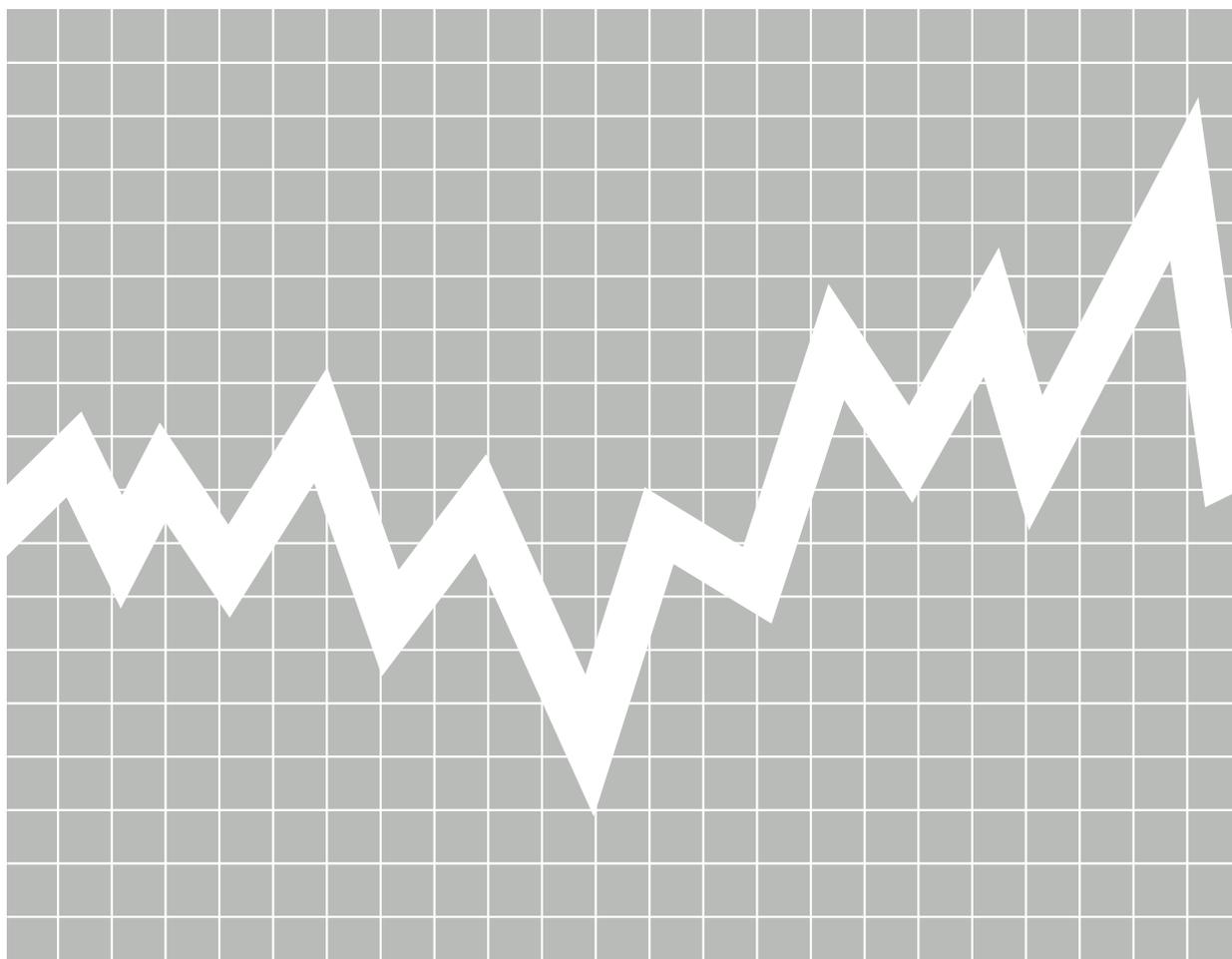
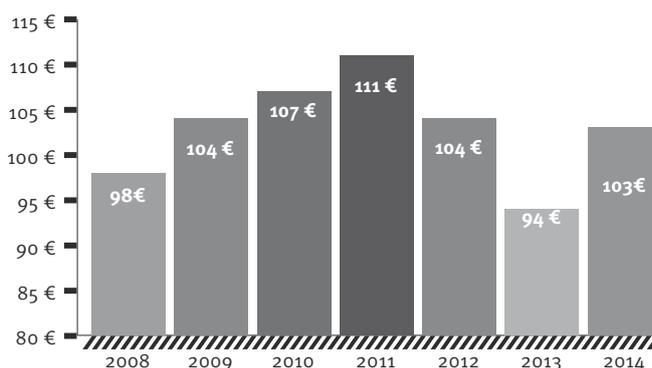
Évolution des coûts moyens du traitement des déchets par le Syctom
 Cette évolution tient compte des soutiens aux collectes sélectives (coût net moyen pondéré en euros par tonne).

En 2014, le Syctom touche l'intégralité des soutiens d'Eco-Emballages (barème E) liés aux performances de Paris et des autres collectivités adhérentes ainsi que d'autres éco-organismes. Le Syctom reverse les sommes perçues aux collectivités.

Depuis 2012, le Syctom fait bénéficier les collectivités adhérentes des économies réalisées grâce à la baisse des tonnages traités, l'étalement des programmes d'équipement et les soutiens des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Mobilier...). En 2013, la suspension des travaux de l'usine de Romainville explique la baisse ponctuelle du coût de traitement.

Les montants sont ceux du compte administratif; ils incluent les régularisations pour trop perçu et sont ramenés à l'ensemble des tonnages y compris le verre.

COÛT DE TRAITEMENT PAYÉ PAR LA VILLE DE PARIS AU SYCTOM (COÛT À LA TONNE TOUS DÉCHETS CONFONDUS)



7.2 LES RECETTES 2014

Le service de collecte et de traitement des déchets à Paris est financé par :

+ 3 % de soutien pour la collecte sélective (papier, journaux, carton, plastique, acier, aluminium, verre)

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : **450,5 M€**

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. En 2014, son produit a progressé de 1 % par rapport à 2013. Cette augmentation résulte de la seule revalorisation nominale des bases de fiscalité locale, votée annuellement par le Parlement, de l'évolution physique des propriétés (constructions, travaux, etc.), et de l'augmentation de la population.

La redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises (y compris les comptes de tiers) : **20,2 M€**

La redevance spéciale s'applique aux activités assujetties produisant plus de 330 litres de déchets par jour.

Les soutiens à la collecte sélective : **13,32 M€**

- Soutien financier mutualisé du Syctom aux déchets triés et valorisés : **13,11 M€**
- Soutien à la tonne triée de déchets d'équipements électriques et électroniques (OCADEEEE), de certaines lampes usagées (RECYLUM) et de piles (COREPILE) : **0,05 M€**
- Vente de la ferraille : **0,2 M€**

Le soutien du Syctom provient du soutien financier apporté par les éco-organismes (Eco-Emballages, Adelphe, Ecofolio), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le Syctom aux communes adhérentes. Le montant de cette recette est stable par rapport à 2013.

Ces déchets sont collectés dans les magasins, chez les distributeurs et dans les CVAE. Le montant de la recette a baissé de 2,9 % par rapport à 2013.

■ La régularisation pour trop-perçu de la redevance de traitement due à la baisse des tonnages : **2,06 M€**

■ Recettes diverses du SYCTOM : **0,4 M€**

Le soutien à la prévention des déchets : **1,6 M€**

Il comprend les soutiens à la mise en oeuvre du PLPD et du compostage (ADEME et Région Île de France).

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

■ COÛTS INDUSTRIELS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Les coûts industriels représentent les coûts opérationnels de la collecte, c'est-à-dire sans les frais de structure. Ces coûts reflètent le plus exactement possible l'efficacité de l'organisation de la collecte et de ses moyens.

<i>Résultats exprimés en € TTC par tonne</i>	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	797 269 t	11 111 t	55 391 t	79 899 t	79 819 t
Coût moyen de la collecte	143 €	111 €	154 €	223 €	433 €
Coût bacs, colonnes ou supports	5 €	34 €	2 €	8 €	
Coût de traitement par le Sycotom	115 €			115 €	115 €
Soutien aux collectes sélectives		- 26 €	- 26 €	- 123 €	
Recette de valorisation		- 22 €	- 22 €		-3 €
COÛT TOTAL	264 €/tonne	96 €/tonne	108 €/tonne	223 €/tonne	545 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	92,7 €/hab.	0,5 €/hab.	2,6 €/hab.	7,9 €/hab.	19,2 €/hab.

■ COÛTS COMPLETS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par le budget municipal.

<i>Résultats exprimés en € TTC par tonne</i>	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	797 269 t	11 111 t	55 391 t	79 899 t	79 818 t
Coût moyen de la collecte	200 €	146 €	203 €	303 €	567 €
Coût bacs, colonnes ou supports	7 €	40 €	3 €	11 €	
Coût de traitement par le Sycotom	115 €			115 €	115 €
Soutien aux collectes sélectives		- 26 €	-26 €	-123 €	
Recette de valorisation		- 22 €	-22 €		-3 €
COÛT TOTAL	322 €/tonne	137 €/tonne	157 €/tonne	306 €/tonne	679 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	112,8 €/hab.	0,7 €/hab.	3,8 €/hab.	10,7 €/hab.	23,8 €/hab.

8 Glossaire

BOUES

Résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération.

CENDRES

Particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

CVAE (DÉCHÊTERIE)

Centre de valorisation et d'apport des encombrants. C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, où le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

DMA

Déchets ménagers assimilés. Ce sont les déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, les services publics, artisans et commerçants parisiens.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

MULCH

Produit végétal que l'on étale sur le sol au pied des végétaux dans un massif, pour empêcher la pousse des mauvaises herbes, préserver l'humidité du sol et enrichir la terre en se décomposant.

ECO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Eco-Emballages pour les emballages ménagers ;
- Ecologic et Éco-systèmes pour les DEEE ;
- Recylum pour les ampoules ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;
- Ecofolio pour les papiers ;
- Corepile pour les piles ;
- DASTRI pour les DASRI.

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, ...

FINES

Tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

ISD

Installation de stockage des déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés, sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes.

ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, ...).

ISDI

Installations de stockage des déchets inertes réservées aux gravats triés. Les déchets sont enfouis sans être traités.

ISDND

Installations de stockage des déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.

LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

MODECOM

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM

Ordures ménagères, déchets des ménages.

PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)

Collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

RDP

Réceptacle de propreté ou corbeille de rue.

RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques...) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.

SYCTOM

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

TROMMEL

Tamis cylindrique utilisé pour séparer les matériaux par taille.

REFIOM

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont des cendres et des boues.

LES SIGLES

ACSST

Accord cadre santé et sécurité au travail

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

APUR

Atelier parisien d'urbanisme

CAPP

Centre d'action pour la propreté de Paris

CLIS

Commission locale d'information et de surveillance

CPCU

Compagnie parisienne de chauffage urbain

CVAE

Centre de valorisation et d'apport des encombrants

DASRI

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEA

Déchet d'éléments d'ameublement

DNM

Déchets non ménagers

DRIAAF

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

DRIEE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

EHPAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FFCA

Fédération française de cuisine amateur

FMCR

Formation, métiers, compétences, recrutement

GEMHF

Gros électroménager hors froid

GEMF

Gros électroménager froid

GNV

Gaz naturel pour véhicules

GPV

Gros producteurs de verre, essentiellement les métiers de la restauration

ISDD

Installation de stockage des déchets dangereux

ISDND

Installation de stockage des déchets non dangereux

ISDI

Installation de stockage des déchets inertes

MNU

Médicaments non utilisés

O₃R

Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets

OCADEEE

Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE

OE

Objets encombrants

OMA

Ordures ménagères et assimilés

PAM

Petits appareils en mélange

PLPD

Programme local de prévention des déchets

PTM

Prescriptions techniques minimales

REP

Responsabilité élargie du producteur

RS

Redevance spéciale

SDD

Semaine du développement durable

SERD

Semaine européenne de la réduction des déchets

STPP

Service technique de la propreté de Paris

TEOM

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TLC

Textiles linges et chaussures





